



Bulletin Officiel

N°6089 Mercredi 22 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHE FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	3-4
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	5-6

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB – 2020-1	7-14
---	------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	15-19
ABC TUNISIE 2020-1	20-25
CIL 2020-1	26-29

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS »	30
--	----

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE	31-34
LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR – ICF –	35
BH LEASING	36
SOCIETE LAND'OR S.A	37-38
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS –	39
LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA	40
CELLCOM	41-42
SANIMED	43-44
SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE – SITS –	45-46

INFORMATIONS POST AGO

LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR – ICF –	47-49
--	-------

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	50
----------------------------	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

HEXABYTE	51
----------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE ESSOUKNA
- FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS
- FCP INNOVATION

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 Avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISienne DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS »**

Il est porté à la connaissance du Public et des Intermédiaires en Bourse ce qui suit :

1- L'opération d'Offre Publique d'Achat Obligatoire - OPA Obligatoire - sur les actions de la société « TUNISIE VALEURS » au prix unitaire de 18,150 dinars, a été ouverte le jeudi 26 mars 2020 et clôturée le jeudi 16 avril 2020.

Par cette opération, la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT-, initiateur de cette OPA, vise l'acquisition de 1 981 063 actions TUNISIE VALEURS représentant 49,53% du capital de la société.

Il est rappelé qu'à la date d'ouverture, la BIAT détenait 50,47% du capital de la société « TUNISIE VALEURS ».

La BIAT a déclaré avoir acquis en Bourse, durant la période de l'Offre, **1 916 792 actions** et détient ainsi **3 935 729 actions**, représentant **98,39%** du capital de la société « TUNISIE VALEURS ».

2- A la date limite fixée au lundi 20 avril 2020 à 14h30, il n'y a eu aucun dépôt de pli à la Bourse en réponse à la présente OPA obligatoire.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

(en K.Dinars)	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Mars-2020	Mars-19	Déc-19	Var
Produits d'exploitation bancaire (*)	143 428	139 697	143 428	139 697	620 846	2,7%
Intérêts	113 602	105 328	113 602	105 328	473 872	7,9%
Commissions en produits	15 057	13 692	15 057	13 692	60 661	10,0%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement (*)	14 769	20 677	14 769	20 677	86 313	-28,6%
Charges d'exploitation bancaire	63 356	61 886	63 356	61 886	259 732	2,4%
Intérêts encourus	62 502	61 356	62 502	61 356	256 272	1,9%
Commissions encourues	854	530	854	530	3 460	61,1%
Produit Net Bancaire (*)	80 072	77 811	80 072	77 811	361 114	2,9%
Autres produits d'exploitation	137	138	137	138	1 389	-1,0%
Charges opératoires dont	31 917	28 896	31 917	28 896	107 157	10,5%
Frais de personnel	22 217	21 074	22 217	21 074	74 832	5,4%
Charges générales d'exploitation	9 700	7 822	9 700	7 822	32 325	24,0%
Structure du portefeuille au bilan			909 211	1 000 819	933 520	-9,2%
Portefeuille titres d'investissement			909 211	1 000 819	933 520	-9,2%
Encours net des crédits (1)			4 494 533	4 379 047	4 453 974	2,6%
Encours des dépôts			4 196 373	3 763 219	4 025 574	11,5%
Dépôts à vue			1 582 809	1 485 540	1 350 839	6,5%
Dépôts d'épargne			1 370 762	1 255 365	1 345 969	9,2%
Dépôts à terme			1 242 802	1 022 314	1 328 766	21,6%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			535 194	522 634	531 015	2,4%
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			783 076	728 779	783 076	7,5%

(1) L'encours des crédits fin Décembre 2019 tient compte des provisions constituées de la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période et du résultat de 2019 en instance d'affectation

(*) Chiffres 2019 retraités pour les besoins de la comparabilité

- Suite -

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 31 MARS 2020

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 9 1-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

- Suite -

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

1. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2020 :

A la fin du 1^{er} trimestre 2020, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** nets des provisions constituées à la fin de chaque période ont atteint **4.494.533** au 31/03/2020, contre **4.379.047** mille dinars au 31/03/2019, soit une augmentation de **2,6%**.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+11,5%** passant de **3.763.219** mille dinars au 31/03/2019 à **4.196.373** mille dinars au 31/03/2020. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+9,2%** et des dépôts à terme de **+21,6%**.
- **L'encours des ressources spéciales** a augmenté de **+2,4%** passant de **522.634** mille dinars au 31 Mars 2019 à **535.194** mille dinars au 31 Mars 2020 et ce suite aux tirages effectués en 2019 par la banque sur des nouvelles lignes de crédits extérieures accordées par des bailleurs de fonds internationaux.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de **+2,7%** pour atteindre **143.428** mille dinars en Mars 2020 contre **139.697** mille dinars à fin Mars 2019. Cette progression est générée par une augmentation des intérêts de **+7,9%** et des commissions de **+10%**. Les revenus du portefeuille commercial et d'investissements sont en regression de **-28%** à cause de la baisse des résultats de change.

- Suite -

- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en augmentation de **+2,4%** passant de **61.886** mille dinars à fin Mars 2019 à **63.356** mille dinars à fin Mars 2020. Cette hausse des charges est engendrée essentiellement par l'augmentation du volume des dépôts et des tirages sur les ressources extérieures.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1^{er} trimestre 2020 un montant de **80.072** mille dinars, contre **77.811** mille dinars à la fin du 1^{er} trimestre 2019, soit une augmentation de **+2,9%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté globalement de **10,5%** pour atteindre **31.917** mille dinars au 31/03/2020 contre **28.896** mille dinars au 31/03/2019. Elles sont décomposées comme suit :
 - *Les charges du personnel pour un montant de **22.217** mille dinars à fin Mars 2020, en augmentation **5,4%** par rapport à la même période de l'année dernière ;*
 - *Les frais généraux ont atteint une enveloppe de **9.700** mille dinars à fin Mars 2020 en progression de **24%** par rapport à la même période de l'année dernière, suite à l'augmentation de la contribution au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires et tenant compte de la mise en paiement de la première tranche du don effectué par la BT au profit du fond 18-18 de lutte contre le coronavirus pour un montant de **1.350** Mille Dinars.*

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR**

Siège social: 6, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La Société Les Industries Chimiques du Fluor publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{ère} trimestre 2020.

	Indicateurs	Unité	1 ^{ère} trimestre		Du 01/01/ au 31/03		2019
			2020	2019	2020	2019	
1	Chiffre d'affaire	DT	30 636 445	51 504 028	30 636 445	51 504 028	187 680 165
2	Cout de production	DT	27 449 740	32 402 471	27 449 740	32 402 471	147 785 803
3	Investissement	DT	286 733	943 533	286 733	943 533	3 592 786
4	Investissement financier	DT	-	2 350 184	-	2 350 184	2 350 392
5	Liquidité&Equiv.liquidité	DT			22 497 653	23 278 618	21 762 524
6	Endettement	DT			2 271 623	4 738 215	2 271 623
7	Crédits de gestion	DT			23 806 981	24 874 950	35 339 445

Les événements marquant le 1^{er} trimestre 2020 par rapport à celui de 2019 se distinguent par :

1. Réalisation de l'arrêt technique habituel (Entretien Préventif) au cours du 1^{er} trimestre 2020 alors qu'il y a été réalisé au cours du mois d'Avril en 2019, ce qui explique la baisse de la production au cours de 1^{er} trimestre comparativement à la même période de 2019.

2. Le chiffre d'affaires a accusé au cours du 1^{er} trimestre 2020 une baisse par rapport à celui de 2019, provenant aussi bien de la baisse de la quantité vendue (- 22%) que du niveau de prix de vente comparativement au 1^{er} trimestre 2019 (- 17%) sachant que toute la quantité produite au cours du 1^{er} trimestre 2020 a été vendue.

3. Incidences de l'épidémie de COVID-19

L'épidémie de Coronavirus, n'a pas eu d'incidence négative, en tant qu'évènement postérieur à la clôture de l'exercice, sur les résultats de l'exercice 2019.

La politique de la commercialisation de la société Industries Chimiques Du Fluor se base essentiellement sur des contrats à moyen terme avec ses principaux clients et fournisseurs de matières premières.

Ainsi, dès la fin de l'année 2019 toute la production programmée en 2020, a fait l'objet de contrats de commercialisation. De même les besoins de la société en matières premières ont été contractés. Sachant que les prix de ventes et d'achat de matières premières sont fixés trimestriellement.

Toutefois, bien que nos principaux clients n'ont pas jusque-là formulé de demande de réduction de leurs volume d'achats en fluorure d'aluminium. Le marché de l'ALF3 reste tributaire de l'évolution du marché mondial de l'aluminium primaire après le COVID-19, compte tenu du fait que le fluorure d'aluminium constitue un entrant dans le processus de production de l'aluminium.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BH LEASING**

**RUE ZOHRA FAIZA - IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5
CENTRE URBAIN NORD - TUNIS MAHRAJANE 1008**

BH LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} Trimestre 2020 :

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2019
		2020	2019		
Secteurs	Agriculture	2 093	2 846	-26,46%	11 392
	Industrie	2 268	2 556	-11,27%	10 447
	BTP	765	2 212	-65,42%	5 406
	Tourisme (*)	914	4 729	-80,67%	13 984
	Services divers, commerce et transport	11 219	15 707	-28,57%	57 098
	Montant des Approbations	17 259	28 050	-38,47%	98 327
	Agriculture	1 776	2 583	-31,24%	9 799
	Industrie	1 572	2 289	-31,32%	8 004
	BTP	504	4 494	-88,78%	6 101
	Tourisme (*)	838	3 207	-73,87%	11 758
	Services divers, commerce et transport	8 675	15 013	-42,22%	47 946
	Montant des Mises en forces	13 365	27 585	-51,55%	83 608

(*) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 92% pour les approbations et 95% pour les mises en forces.

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2019(**)
		2020(*)	2019(**)		
Engagements	Approbations	17 259	28 050	-38,47%	98 327
	Mises en force	13 365	27 585	-51,55%	83 608
	Encours	285 100	352 435	-19,11%	304 098
	Total des engagements	321 394	383 556	-16,21%	336 181
	Total des engagements classés	63 335	64 944	-2,48%	52 397
	Trésorerie nette	15 796	18 674	-15,41%	14 970
	Revenus nets de leasing	7 493	8 668	-13,56%	33 001
	Revenus bruts de leasing	38 237	42 730	-10,51%	163 810
	Produits nets de leasing	254	829	-69,38%	6 737
	Ressources d'emprunt	253 660	319 172	-20,53%	271 904
	Capitaux propres avant résultat	-	-	-	38 180
	Total des charges d'exploitation (hors provision)	1 608	1 966	-18,21%	7 073

(*) Chiffres non audités

(**) Chiffres définitifs et audités

Approbations : contrats de leasing approuvés,

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré,

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période,

Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + Impayés + Engagements hors bilan,

Revenus bruts de leasing : Total loyer en HT (principal + intérêts),

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing,

Produit net de leasing : (revenus nets de leasing + autres produits d'exploitation + des placements financiers) – charges financières,

Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus,

Faits saillants du 1er Trimestre 2020 :

L'activité de BH LEASING durant le 1er trimestre 2020 par rapport à celui de 2019 est caractérisée par :

- Une diminution des Produits nets de leasing de 69,38%.
- Une diminution des Revenus net de leasing de 13,56%.
- Une diminution des Mises en force de 51,55%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE : LAND'OR.SA****Siège social : BIR JEDID 2054 KKHELIDIA**La Société LAND'OR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020:

Indicateurs	1er Trimestre 2020	1er Trimestre 2019	Variation en %	Cumul au 31/12/2019
I-Chiffre d'affaires	29 281	27 570	6%	108 837
Chiffre d'affaires local	18 511	16 628	11%	76 942
Chiffre d'affaires à l'export	10 770	10 942	-2%	31 895
II-Production en valeur	22 232	20 812	7%	86 636
III - Investissement	322	1 083	-70%	6 669
Investissement corporel & incorporel	322	1 083	-70%	2 487
Investissement financier				4 182
IV- Structure de l'endettement	(14 554)	19 694	-174%	(12 168)
Endettement à Long et Moyen Terme	2 420	4 178	-42%	2 915
Emprunts à moins d'un an	2 000	2 020	-1%	2 005
Crédits de Gestion	28 333	23 496	21%	29 298
Placement & liquidités	(47 307)	(10 000)	373%	(46 386)

(*)Les chiffres ne sont pas audités par les Commissaires aux Comptes.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 MARS 2020**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Au terme du premier trimestre 2020, les ventes ont enregistré une croissance de 6% par rapport à la même période de 2019.

> Marché local (+11%):

Avec la décision de confinement décrétée par l'Etat le 20/03/2020 pour faire face à la crise sanitaire COVID-19, le marché local a connu des perturbations vers la fin du premier trimestre. Néanmoins, la société continue son activité à un rythme normal.

> Marché Export (-2%):

Les ventes à l'export ont régressé légèrement, au cours du premier trimestre 2020 compte tenu de la situation difficile en Libye.

- Suite -

PRODUCTION

La valeur de la production a enregistré, au cours du premier trimestre 2020, une croissance de 7% par rapport à la même période de 2019. La stabilité relative de la parité euro/dinar a permis à la société une meilleure maîtrise des coûts des intrants.

INVESTISSEMENT

La société a réalisé, au cours du premier trimestre 2020, des investissements de 322KTND représentant des installations techniques et du matériel roulant.

ENDETTEMENT

Au terme du premier trimestre 2020, la société affiche un excédent de trésorerie de +14,5 MTND.

2020 - AS - 0369

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS**

Siège social: Route de Gabés ,km 1,5 -3003 Sfax

la société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS» , publie ci-dessous les indicateurs d'activité pour le premier trimestre 2020.

Indicateurs	1 ^{ER} trimestre			Cumul du 1 ^{er} janvier au 31 Mars			Année
	2020	2019	var en %	2020	2019	var en %	2019
I- Chiffre d'affaires (en DT)	10833346	17494659	-38,1%	10833346	17494659	-38,1%	58849925
Chiffre d'affaires local	10308059	15958772	-35,4%	10308059	15958771,64	-35,4%	50882614
Chiffre d'affaires export	525287	1535887	-65,8%	525287	1535887	-65,8%	7967311
II- Production (en DT)	10689730	18412699	-41,9%	10689730	18412698,64	-41,9%	58645147
III. Investissements (en DT)				466376	601446	-22,5%	14354951
Investissement corporel et incorporel				466376	601446	-22,5%	2774170
Investissement financier							11580781
IV. Endettement (en DT)				15615725	21701193	-28,0%	17878544
Endettement à long et moyen terme				3679944	3128918	17,6%	3679944
Emprunts à moins d'un an *				758373	746175	1,6%	1105430
Autres (découverts, escompte...)				11177408	17826100	-37,3%	13093170
V.Placement en billet de trésorerie (en DT)				2000000	2000000		2000000

*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières, les relevés bancaires etc....
Ces informations restent provisoires.

Commentaires

Suite à la crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19 et le confinement décidé par Le gouvernement, la société a arrêté son activité depuis le 19/03/ 2020 par conséquent le chiffre d'affaires est arrêté réellement à cette date.

Par ailleurs, il est à noter que des commandes prêtes pour export n'ont pas pu être livrées à la suite de l'annonce du couvre-feu qui a précédé la date du confinement.

Le niveau de l'endettement arrêté au 31/03/2020 a baissé de 28% au premier trimestre de 2019. Cette baisse est tributaire essentiellement à la baisse de l'activité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**La Société Chimique ALKIMIA**

Siège social: 11 rue des Lilas-1082 Tunis Mahrajène

La société ALKIMIA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020.

	Indicateurs	Unités	Au 31 Mars		Au	
			2020	2019	31/12/2019	
1	Production	t	16 935,000	14 600,000	47 660,000	
2	Ventes	t	11 818,910	11 806,460	52 978,532	
3	Consommations spécifiques par tonne de STPP produite	P ₂ O ₅	t	0,682	0,653	0,658
		Total alcalis	t	0,613	0,578	0,580
		Eau Industrielle	m ³	2,595	3,110	3,066
		Electricité	kwh	308,835	338,965	370,034
		Gaz naturel	th	3 697,002	3 942,914	2 776,560
4	Chiffre d'affaires	A l'export	DT	27 875 248,793	28 202 118,538	124 948 927,834
		Sur le marché local	DT	957 056,134	1 770 801,996	10 867 433,696
		Total	DT	28 832 304,927	29 972 920,534	135 816 361,530
6	Endettement	CMT	DT	12 661 010,305	3 434 065,921	12 661 010,311
		CCT	DT	741 758,231	8 930 523,145	1 126 373,610
7	Investissements	DT	2 910 301,461	407 481,168	13 768 481,130	

La production a enregistré une légère augmentation par rapport au 1^{er} trimestre 2019 en passant de 14 600 tonnes à 16 935 tonnes. Cependant ce niveau reste toujours en deçà des 35 000 tonnes correspondant à la capacité nominale trimestrielle de l'Usine.

- Le volume de ventes est resté stable se situant à 11 818,910 tonnes contre 11 806 tonnes au 1^{er} trimestre 2019.
- Les arrêts fréquents et la marche réduite des Unités de production durant les trois dernières années, par manque d'acide phosphorique, ont amené certains de nos clients à s'adresser à la concurrence, et d'autres à remplacer le STPP par des produits de substitution. De ce fait, la Société éprouve de grandes difficultés pour récupérer les anciens clients et de trouver de nouveaux.
- Les travaux de construction de l'usine de MAP cristallisé avancent avec retard par rapport au planning initial. Le démarrage de cette nouvelle Unité est reporté de quelques semaines compte tenu de l'avènement du COVID-19 qui empêche le fournisseur espagnol HPD des équipements principaux d'envoyer ses équipes pour les tests de démarrage de l'Usine.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'artisanat, CHARGUIA II, 2080 Tunis

La société **CELLCOM** publie ci-après ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020 :

INDICATEURS (En MTND)	DU 01/01/2020 AU 31/03/2020	DU 01/01/2019 AU 31/03/2019	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019 *
Total des revenus (hors taxes)	5.5 MD	5.4 MD	39 MD
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	4.6 MD	4.6 MD	32.3 MD
Charges financières	0.5 MD	0.6 MD	1.7 MD
Produits financiers	-	-	0.03 MD
Trésorerie nette	1 MD	(3.4) MD	(1.5 MD)
Délai moyen de règlement des fournisseurs (en jours)	90	78	90
Nombre de points de vente	32	39	32
Masse salariale	0.6 MD	1 MD	2.8 MD
Effectif moyen	80	88	77

*Les Chiffres au 31/12/2019 sont en cours d'audit.


Faits Marquants et perspectives :

- ◆ A la suite des mesures de confinement, décidées par le Gouvernement Tunisien, en vue de limiter la propagation du virus, l'activité de la société « Cellcom SA » a été impactée à travers :
 - La suspension de l'activité commerciale classique à la suite de la fermeture provisoire des points de vente des revendeurs engendrant une baisse du chiffre d'affaires et une difficulté de recouvrement des créances ;
 - Ralentissement provisoire des approvisionnements en provenance de l'étranger.

Cette situation crée une tension sur la trésorerie et par conséquent appelle le management à une gestion plus stricte des ressources disponibles.

Par ailleurs, le management étudie les mesures d'accompagnement gouvernementales : la flexibilité fiscale et le rééchelonnement des dettes bancaires.

Bien que la société ne puisse actuellement estimer l'incidence financière de l'évolution de la situation liée à la propagation du COVID-19, elle estime pouvoir récupérer la baisse enregistrée au niveau des ventes lors du deuxième semestre en tenant compte de la saisonnalité de l'activité. La société bénéficie également du support de la société mère pour surmonter les difficultés rencontrées.

- ◆ Stratégie de développement du e-commerce ;
- ◆ Nouveau canal de distribution « TELE ACHAT » avec  ;
- ◆ Lancement de nouveaux produits haut de gamme Infinix ;

- Suite -

- ◆ Export zone du Sahel Afrique : une première opération a été réalisée au Niger avec le premier distributeur dans le pays à savoir la SNTT. Une seconde commande est en cours en attendant la fin de la restriction des vols.

Aussi, la prospection au Burkina Fasso a aboutie à une commande avec SEKOU TELECOM, le premier distributeur à Ouagadougou.

Chiffre d'affaires :

- ◆ Au 1^{er} trimestre 2020, le chiffre d'affaires s'élève à 5.5 MD enregistrant ainsi une légère augmentation par rapport à la même période en 2019 ;
- ◆ Durant le 1^{er} trimestre 2020, le chiffre d'affaires Gsm, Smartphones et tablettes s'élève à 4.2 MD contre 4.1 MD pour la même période en 2019 ;
- ◆ La vente des cartes de recharges de premier trimestre 2020 est équivalente à celle du premier trimestre 2019 soit 1.3 MD.

Marge brute :

- ◆ La marge brute est de 0.9 MD durant le 1^{er} trimestre 2020 contre 0.8 MD pour la même période en 2019 soit une augmentation de 12.5% ;
- ◆ Le taux de marge brute a augmenté de 10.5% pour atteindre 16.4% au 1^{er} trimestre 2020, par rapport à 14.8% au 1^{er} trimestre 2019 ;

Charges financières :

Au 31 mars 2020, les charges financières s'élèvent à **0.5 MD** contre **0.6 MD** au 1^{er} trimestre 2019. Cette baisse est due principalement à l'optimisation du délai de règlement clients donc la baisse du BFR.

Délai moyen de règlement fournisseurs :

- ◆ Le délai moyen de règlement des fournisseurs est de 90 jours au 1^{er} trimestre 2020.

Trésorerie Nette :

- ◆ La trésorerie nette a atteint 1 MD au 31 mars 2020 contre -3.4 MD au 31 mars 2019. Ceci est le résultat de l'amélioration des conditions de paiements des clients et des fournisseurs.

Masse salariale :

- ◆ Au 31 mars 2020, la masse salariale s'élève à 0.6 MD contre 1 MD pour la même période en 2019. Cet écart est justifié par les indemnités de départs à la suite de la réduction de l'effectif pendant le premier trimestre 2019.

Effectif moyen :

- ◆ L'effectif moyen s'élève à 80 durant le 1^{er} trimestre 2020 soit une réduction de 9% par rapport à la même période en 2019.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 / BP 68 Markez Sahnoun

La société SANIMED publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2020:

Libellé	1 ^{er} Trimestre			Cumul 2019*	
	En dinars	2020	2019		Variation en %
1- Chiffre d'Affaires		9 155 095	8 969 409	2%	46 540 371
CA Local		5 484 673	7 048 156	-22%	29 705 864
CA Export		3 670 422	1 921 253	91%	16 834 507
2- Production		7 882 537	9 571 562	-18%	18 645 515
3- Investissements		530 410	3 531 831	-85%	20 661 085
4- Engagements bancaires		91 766 323	71 827 693	28%	89 291 053
Dettes à Moyen et Long terme		42 660 415	40 635 214	5%	44 627 378
Dettes à Court terme (crédits de gestion, escompte, découverts bancaires)		49 105 908	31 192 479	57%	44 663 675

*Les chiffres de l'année 2019 sont provisoires.

Commentaires sur les indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2020 :

La société a suspendu ses activités de production et de ventes depuis le 20 mars 2020 en application de la décision gouvernementale de confinement général en précaution de contamination du virus COVID-19.

Cette suspension se poursuivra jusqu'au 3 mai 2020.

La société a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ses équipements et de ses stocks.

Les indicateurs du chiffre d'Affaires sont arrêtés au 21 mars 2020.

Les indicateurs de l'investissement et l'endettement sont arrêtés au 31 mars 2020.

Au cours du 1^{er} trimestre 2020 le chiffre d'Affaires de SANIMED a atteint 9 155 mDT, soit une croissance de 2% par rapport à la même période de 2019.

- Le chiffre d'affaires local est passé de 7048 mDT au 31/03/2019 à 5 485 mDT au 21 mars 2020 soit une baisse de 22%.
- Le chiffre d'affaires export a atteint 3 670 mDT contre 1921 mDT à la même période de 2019, soit une croissance de 91%. A noter que la société dispose d'un niveau de stock stratégique lui permettant de satisfaire les commandes à l'export dès la fin de la période de confinement.

- Suite -

- La production a enregistré au premier trimestre 2020 une diminution de 18% par rapport à la même période de 2019.
- La société a réalisé des investissements de l'ordre de 530 mDT durant le premier trimestre de 2020.
- Les engagements bancaires s'établissent au 31/03/2020 à 91 766 mDT contre un total de 71 828 mDT à la même période de 2019, soit un accroissement de 28%.

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي - شارع 7 نوفمبر - مركز المدينة الدولي

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الاولى لسنة 2020.

الوحدة: الدينار التونسي

الارقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية

السنة المحاسبية 2019	الثلاثية الاولى 2019	الثلاثية الاولى 2020	البيانات
15 600 000	15 600 000	15 600 000	راس مال الشركة
35 930 756	-	-	الاموال الذاتية قبل التخصيص
15 731 756	0	2 100 486	رقم المعاملات (عقود بيع)
454 478	0	0	شط القنطاوي-سكني- (عقود بيع)
743 363	0	265 486	بانوراما النصر -سكني- (عقود بيع)
10 528 983	0	1 835 000	الخزامى -سكني- (عقود بيع)
3 889 040	0	0	الخزامى -تجاري- (عقود بيع)
115 892	0	0	اخرى
44 060	-	26 296	مداخيل أخرى
38 896 477	-	-	المخزون
19 243 554	9 414 746	17 752 085	مخزون جاهز-معروض للبيع
4 586 039	5 813 829	4 339 779	بانوراما النصر -سكني-
1 756 194	2 290 062	1 756 194	شط القنطاوي
11 590 466	-	10 345 257	الخزامى
1 310 855	1 310 855	1 310 855	اخرى
19 726 922	15 607 198	17 653 033	مخزون الأراضي
-	15 669 826	2 077 389	مشاريع قيد الانجاز
1 418 010	-	-	مستحقات الحرفاء
7 039 225	-	-	تسبقات الحرفاء
5 901 279	3 131 689	4 367 510	ديون اقل من سنة
4 016 448	7 371 496	4 016 448	القروض أكثر من سنة (بنك الإسكان)
10 922 740	10 923 461	10 922 740	الأصول المالية
-	4 539 852	0	تسبقة لشراء اراضي
540 558	-	325 582	السيولة و ما يعادلها
61 252 089	-	-	مجموع الاصول

- ♦ واصلت الشركة تسويق باقي مخزون بانوراما النصر والخزامى في المركز العمراني الشمالي و شط القنطاوي بسوسة
- ♦ انطلقت الشركة في انجاز مشروع زهرة سكرة .

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 6, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 avril 2020, la société LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR publie ci-dessous :

- 1- Les résolutions adoptées
- 2- Le bilan après affectation du résultat comptable
- 3-L'état d'évolution des capitaux propres

1-Les résolutions adoptées

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام والخاص لمراقبي الحسابات وعلى الموازنة وقائمة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2019 ، تصادق على القوائم المالية لسنة 2019 وكل العمليات المبينة بهذه القوائم المالية.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني :

بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 والفصل 475 في مجلة الشركات التجارية، تصادق على كل ما جاء بالتقرير المذكور أعلاه.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2019 على النحو التالي:

- النتيجة المالية للسنة المحاسبية 2019 : 23.195.543 دينار تونسي	
- النتائج المؤجلة :	31 133 553 دينار تونسي
المجموع:	54 329 096 دينار تونسي
- الاحتياطات القانونية:	0----- دينار تونسي
<u>الأرباح القابلة للتوزيع:</u>	54 329 096 دينار تونسي
- الأرباح الموزعة:	<u>ثمانية (8) دينار تونسي لكل سهم</u>
- مجموع الأرباح الموزعة	<u>46.800.000 دينار تونسي</u>
- رصيد منقول 2019:	<u>37.529.096 دينار تونسي</u>

علما وأن كل الأرباح الموزعة خاضعة للأداءات بحسب القانون الجاري به العمل.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

القرار الرابع :

تهرى الجلسة العامة العادية لمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2019 المختومة بتاريخ . 2019.12.31.

تنت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس :

توافق الجلسة العامة العادية على ٧٥٦.٧٠٠.٠٠٠.٠٠٠ كفايخ بده توزيع مرابيح 2019 وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمفاصة والمحافظة على الأوراق المالية TUNISIE CLEARING وشبابيك المفر الاجتماعي للشركة.

تنت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس :

تحدد الجلسة العامة العادية مبلغ ٥٠٠.٠٠٠.٠٠٠ (٥٠٠ ألف دت) كمنحة حضور لكل عضو من أعضاء مجلس الإدارة لسنة 2020. وتحدد الجلسة العامة العادية مبلغ ١.٠٠٠.٠٠٠ (ألف دت) كمنحة لكل عضو من لجنة المراقبة الدائمة للشركة.

كما أن الجلسة العامة العادية، وبعد اطلاعها على محضر اجتماع مجلس الإدارة المنعقد يوم 01 نوفمبر 2019، قررت إسناد منحة خاصة سنوية للذورة الحالية (2021-2020-2019) لرئيس مجلس الإدارة السيد هشام اندريس باعتبار المهام الموكولة له كرئيس للمجلس، بعد الفصل بين مهام رئيس مجلس الإدارة ومهام المدير العام للشركة طبقا للقانون عدد 47 لسنة 2019 والتمتعلة في اقتراح جنول أعمال مجلس الإدارة والإستدعاء لانعقاده ورناسة جلساته ومراقبة حسن تنفيذ القرارات والخيارات العامة التي قدمها المجلس وكذلك الإستدعاء للجلسات العامة ومتابعة إعداد التقارير والقرارات التي ستعرض عليها.

وتحدد هذه المنحة الخاصة لرئيس مجلس الإدارة بمقتضى الفقرة ١ من المادة ١٠٠ من القانون رقم ٤٧ لسنة 2019 (حالياً ص١ كل المواد)

تنت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

تنت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

٧

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat comptable

Industries Chimiques du Fluor

BILANS 2019-2018 APRES AFFECTATION

ACTIFS	2019	2018	CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	2019	2018
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles (amortissements)	888 285 (862 834)	888 285 (844 869)	capital social	21 000 000	21 000 000
valeur nette Immobilisations incorporelles	25 451	43 416	réserves	36 859 433	36 859 433
Immobilisations corporelles (amortissements)	96 439 208 (63 748 058)	92 969 780 (57 996 937)	autres capitaux propres	3 / 31 / 44	2 02 / 6 / 4
valeur nette Immobilisations corporelles	32 691 110	34 972 843	résultats reportés	37 529 095	31 133 553
Immobilisations financières (provisions)	24 573 622 (837 228)	21 857 170 (835 652)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	99 120 272	91 020 660
valeur nette Immobilisations financières	23 736 394	21 021 518	PASSIFS		
total des actifs immobilisés	56 452 955	56 037 777	PASSIFS NON COURANTS		
Autres actifs non courants	0	24 631	emprunts	2 271 623	4 738 215
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	56 452 955	56 062 408	provisions	2 153 041	1 836 325
ACTIFS COURANTS			total des passifs non courants	4 424 664	6 574 540
stocks (provisions)	36 264 172 (1 281 256)	42 701 239 (1 169 097)	PASSIFS COURANTS		
valeur nette des stocks	36 982 916	41 532 142	fournisseurs & comptes rattachés	10 871 395	15 978 465
clients & comptes rattachés	33 839 711	24 106 259	autres passifs courants	26 085 673	30 898 125
autres actifs courants	6 372 211	1 505 053	concours bancaires & autres passifs financiers	15 195 165	4 024 925
(provisions)	0	0	total des passifs courants	52 152 233	50 901 515
valeur nette des autres actifs courants	6 372 211	1 505 053	TOTAL DES PASSIFS	56 576 897	57 476 055
placements & autres actifs financiers	286 852	188 350			
liquidités & équivalents de liquidités	21 762 524	25 102 463	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS	155 697 169	148 496 715
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	99 244 214	92 434 307			
TOTAL DES ACTIFS	155 697 169	148 496 715			

3-L'état d'évolution des capitaux propres

PAIEMENT DIVIDENDES

La mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2019 s'effectuera au siège social de la société pour les non déposants et aux guichets de TUNISIE CLEARING (Ex.STICODÉVAM) pour les teneurs de compte et ce à partir du 07 Juillet 2020.

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
(EXERCICE 2019)**

LIBELLE	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES Facultatives	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	TOTAL
Solde au 31/12/2019 avant affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 731 744	31 133 552	23 195 543	115 920 272
Résultats distribuables					-31 133 552	31 133 552	0
Réserves légales						0	0
Réserves Facultatives							0
Dividendes						-16 800 000	-16 800 000
Report à nouveau					37 529 095	-37 529 095	0
Solde au 31/12/2019 Après Affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 731 744	37 529 095	0	99 120 272

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 8 Septembre 1999
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
 Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mohamed MOUSSA	Responsable du Pôle Finance & Contrôle à Attijari Bank	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - Attijari Assurance - Attijari Gestion - Attijari Recouvrement - Attijari Immobilière - Attijari Intermédiation (Représentant permanent d'Attijari bank) - Générale Tunisienne de l'Informatique (Représentant permanent d'Attijari bank)
Abdelkader TRAD	Responsable de la Banque d'Investissement à Attijari Bank	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - Attijari Gestion - Attijari Intermédiation - Attijari SICAR (Représentant permanent d'Attijari bank)
Khaled HATTAB	Responsable de la Structure Gestion Globale des Risques à Attijari Bank	Administrateur au sein des sociétés suivantes : - Attijari Gestion - Attijari Recouvrement - Attijari SICAR (Représentant permanent d'Attijari bank)
Hichem BEN ROMDHANE	Directeur Général d'Attijari Gestion	Néant
Salem DAHMANI	Président Directeur Général de la société NOVADIS	- Président du Conseil d'administration de la société NOVADIS - Administrateur au sein des sociétés suivantes : • Société de Tissage Velours-STIVEL- • Société de Tissage d'Ameublement -SOTIAM- • Attijari SICAR (Représentant permanent de la société STIVEL)
Mutuelle des Accidents Scolaires et Universitaires	Association Mutuelle	Néant

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

HEXABYTE

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

Au vu des circonstances actuelles et à la suite des mesures de confinement prises par les autorités pour limiter la propagation de la pandémie COVID-19 et au Communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, **Hexabyte** informe ses honorables actionnaires que la réunion de son AGO prévue pour le jeudi 30 Avril 2020 sera tenue à distance. A cet effet, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier avec signature légalisée ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

A cet effet, Hexabyte informe ses actionnaires que :

- Tous les documents afférents à cette assemblée sont disponibles en ligne, en consultation et téléchargement via notre web : <https://hexabyte.tn/investisseurs>
- Les actionnaires sont invités à participer au vote par courrier avec signature légalisée ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ; un Formulaire unique de vote est téléchargeable sur la même adresse susmentionnée.
- Une fois rempli et signé, le Formulaire de vote par correspondance doit être envoyé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : info@hexabyte.tn; la date limite de réception du formulaire de vote dûment rempli et signé est le mercredi 29/04/2020.
- Pour pouvoir participer, en vidéo conférence, à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire, les actionnaires, qui le souhaitent, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations à cette vidéo conférence et ce, au plus tard le lundi 27/04/2020 à l'adresse suivante : info@hexabyte.tn

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2020 - AS - 0377

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	191.867	191.901		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	131.079	131.099		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.296	110.310		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	116.829	116.839		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.695	114.711		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.387	111.410		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	111.007	111.022		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.509	45.513		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.896	31.901		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	107.912	107.930		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	16.970	16.972		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	122.828	122.841		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.165	1.165		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	114.120	114.139		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.203	11.205		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	160.133	160.166		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.244	11.246		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.770	1.772		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.634	61.641		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.408	126.409		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	101.023	100.971		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.473	101.494		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	124.547	124.713		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	481.815	482.301		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	114.701	114.185		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	121.864	121.664		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	124.794	124.797		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	106.995	106.982		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	95.403	95.551		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	165.657	165.777		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	85.660	85.494		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.832	116.997		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	145.747	146.297		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	132.953	133.115		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	90.769	90.948		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.556	19.568		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2055.963	2056.980		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	115.935	116.307		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	161.060	161.270		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	176.580	176.705		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.347	15.307		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.592	2.580		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.337	2.330		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	66.389	65.859		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.039	1.050		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.246	1.247		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.108	1.114		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.042	1.050		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	105.347	105.384		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	126.125	126.160		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1023.153	1018.645		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.326	10.379		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	8.976	8.994		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	79.461	79.254		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	106.121	106.135
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	104.028	104.038
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	108.006	108.021
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.658	106.674
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	108.841	108.862

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.620	110.639
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	108.026	108.043
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4.163	103.341	105.055	105.070
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.549	104.558
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.263	103.281
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.526	111.545
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.235	107.246
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	106.093	106.104
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.656	106.672
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.446	106.458
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.422	106.439
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	107.867	107.879
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.686	106.703
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	105.915	105.931
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.273	108.286
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.617	104.629
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.444	107.461
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.714	107.733
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.462	108.480
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	113.537	113.793
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	55.285	55.342
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	84.928	84.906
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.527	17.549
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	285.792	285.663
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2044.392	2051.154
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	72.390	72.303
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.710	57.741
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	102.825	102.921
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0.255	11.494	10.816	10.830
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0.353	13.700	12.138	12.167
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.579	13.605
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	12.068	12.087
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	152.960	152.975
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.479	7.505
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	104.757	104.349
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0.428	89.378	78.674	78.577
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	79.566	79.665
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.622	100.706
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	80.498	80.286
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	89.970	89.405
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.308	8.314
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	84.706	84.828
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	130.478	130.236
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	87.505	89.748
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	109.681	109.408
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	108.252	107.298
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	168.201	168.246
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	165.365	165.514
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	153.274	153.093
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.571	19.669
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	120.376	119.957
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	132.473	132.302
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	987.059	989.661
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5164.136	5178.534
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4763.623	4781.551
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	80.304	81.323
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4528.542	4539.101
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9.947	9.189	9.213
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	110.651	110.273
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	9871.552	9597.139

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (G.E.M) & Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2019 31 décembre 2018

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	3	8 469	8 469	
Moins : amortissements		-8 469	-8 469	
		<u>-</u>	<u>-</u>	
Immobilisations corporelles	3	1 597 037	1 472 399	
Moins : amortissements		-1 112 410	-1 013 490	
		<u>484 627</u>	<u>458 909</u>	
Immobilisations financières	4	8 890 709	9 291 705	
Moins : provisions		-668 647	-478 550	
		<u>8 222 062</u>	<u>8 813 155</u>	
Total des actifs immobilisés		8 706 689	9 272 064	
Autres actifs non courants		-	-	
Total des actifs non courants		8 706 689	9 272 064	

ACTIFS COURANTS

Stocks	5	57 209 515	57 481 645	
Moins : provisions		-103 069	-103 069	
		<u>57 106 446</u>	<u>57 378 576</u>	
Clients et comptes rattachés	6	2 050 762	1 253 018	
Moins : provisions		-190 071	-199 931	
		<u>1 860 691</u>	<u>1 053 087</u>	
Autres actifs courants	7	4 722 664	5 216 192	
Moins : provisions		-22 501	-22 501	
		<u>4 700 163</u>	<u>5 193 691</u>	
Placements et autres actifs financiers	8	151 209	123 429	
Moins : provisions		-	-	
		<u>151 209</u>	<u>123 429</u>	
Liquidités et équivalents de liquidités	9	2 459 161	708 798	
Total des actifs courants		66 277 670	64 457 581	
TOTAL DES ACTIFS		74 984 359	73 729 645	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2019 31 décembre 2018

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 050 500	5 050 500
	Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
	Réserves		23 037 876	21 135 551
	Autres capitaux propres		2 587 915	4 287 915
	Résultats reportés		1 694 934	1 344 067
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		34 047 788	33 494 596
	Résultat net de l'exercice	10	200 222	950 867
	Total des capitaux propres avant affectation	11	34 248 010	34 445 463
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	21 029 984	23 757 830
	Autres passifs financiers	13	184 477	698 127
	Provisions	14	807 494	677 961
	Total des passifs non courants		22 021 955	25 133 918
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 961 120	2 411 881
	Autres passifs courants	16	2 824 836	1 110 859
	Concours bancaires et autres passifs financiers	17	11 928 438	10 627 524
	Total des passifs courants		18 714 394	14 150 264
	Total des passifs		40 736 349	39 284 182
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		74 984 359	73 729 645

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2019 Exercice clos le 31 décembre 2018
Notes

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de biens immobiliers	18	16 159 009	10 562 624
	Autres produits d'exploitation	19	36 912	39 137
	Total des produits d'exploitation		16 195 921	10 601 761
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	20	-272 130	2 615 737
	Achats de terrains	21	-16 500	-
	Achats d'études et de prestations de services	22	-385 006	-236 865
	Achats de matériels, équipements et travaux	23	-9 206 038	-7 715 041
	Charges de personnel	24	-1 980 632	-1 550 876
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	25	-408 689	-67 254
	Autres charges d'exploitation	26	-723 387	-700 364
	Total des charges d'exploitation		-12 992 382	-7 654 663
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 203 539	2 947 098
	Charges financières nettes	27	-3 777 051	-2 866 603
	Produits des placements	28	241 809	826 187
	Autres gains ordinaires	29	680 175	79 346
	Autres pertes ordinaires	30	-52 148	-12 487
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		296 324	973 541
	Impôt sur les sociétés	31	-96 102	-22 674
	Résultat des activités ordinaires après impôt		200 222	950 867
	Éléments extraordinaires		-	-
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		200 222	950 867

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

Notes Exercice clos le 31 décembre 2019 Exercice clos le 31 décembre 2018

		Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	200 222	950 867
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	408 689	67 254
	▪ Variations des :		
	- Stocks	272 130	-2 615 738
	- Clients	-797 744	1 234 730
	- Autres actifs	493 528	-1 638 745
	- Autres passifs financiers	-513 650	4 401
	- Fournisseurs et autres passifs	3 263 216	-1 246 193
	▪ Plus-values sur cessions d'immobilisations	-	-546 981
	▪ Dividendes sur titres de participation	-145 997	-130 419
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	3 180 394	-3 790 405
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	-
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-124 638	-8 927
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	373 216	1 739 247
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-	-
	Dividendes reçus	145 997	130 419
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	394 575	1 730 320
FLUX DE TRÉSORERIE AUX LIÉS ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-353 535	-1 212 120
	Encaissements provenant des emprunts	6 100 000	13 150 000
	Remboursements d'emprunts	-7 141 145	-9 856 336
	Fonds social (variation)	-44 140	-47 941
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-1 438 820	2 033 603
	VARIATION DE TRÉSORERIE	2 136 149	-26 482
	Trésorerie au début de l'exercice	323 012	349 494
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 459 161	323 012

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR) et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA). Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5 050 500 DT, dont les actions sont cotées en bourse depuis le 20 septembre 2006.

Elle a pour objet social :

- Le lotissement ou l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société ESSOUKNA réalise des projets de promotion immobilière pour son propre compte ou en commun avec d'autres sociétés du groupe immobilier de la BNA, dont notamment : Immobilière des Œillets, SIVIA, EL MADINA et SIMPAR.

La structure de son capital social se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
SIMPAR	3 516 863	3 516 863	69,63%
CTAMA	178 480	178 480	3,53%
BEN HAMADI KAIS	120 988	120 988	2,39%
ASSURANCE COMAR	80 849	80 849	1,60%
FCP OPTIMA	65 000	65 000	1,29%
FCP SÉCURITÉ	60 000	60 000	1,19%
GAROUI ZOUHEIR	59 552	59 552	1,18%
Autres actionnaires	968 768	968 768	19,18%
TOTAL	5 050 500	5 050 500	100%

La Société ESSOUKNA est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés et ses ventes de biens immobiliers (locaux à usage commercial ou d'habitation, terrains lotis ...) sont assujetties à la TVA (au taux de 19% ou 13% selon la catégorie de l'opération).

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ESSOUKNA ont été arrêtés au 31 décembre 2019 conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 relative au Système Comptable des Entreprises, telle que complétée par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité, et par les arrêtés du Ministre des Finances portant approbation des Normes Comptables Tunisiennes. Les méthodes et les principes comptables adoptés pour l'enregistrement des transactions et autres événements au cours de l'exercice 2019 ne comportent aucune dérogation significative par rapport aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Méthodes comptables appliquées

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 se résument comme suit :

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût, y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Société. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants (sans valeur résiduelle) :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureaux	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

2.2. Titres de participations

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la Société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

2.3. Stocks

➤ **Terrains à bâtir ou à lotir**

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

➤ **Travaux en cours**

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues jusqu'à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

➤ **Travaux terminés**

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production, tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion, et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

À compter de l'exercice 2018 et suite à l'évolution de la conjoncture (un projet n'est plus commercialisable sur une période de trois ans), les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks finis sont comptabilisées en appliquant la procédure suivante :

Pour les projets achevés dont le procès-verbal de récolement a été obtenu depuis 5 ans et pour les lotissements dont la réception définitive par les autorités compétentes date de 5 ans, une mission d'expertise est confiée à un expert qualifié en vue d'évaluer le prix de vente du m² :

- a) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est supérieur au coût de revient comptable du m², aucune provision n'est à comptabiliser ;
- b) Si le prix du m² émanant du rapport de l'expert est inférieur au coût de revient comptable du m², une provision est à comptabiliser pour les locaux ou les lots non promis à la vente à la date de l'arrêté de la situation comptable. Le montant de la provision est la différence entre la valeur d'expertise et la valeur comptable.

2.4. Provision pour garanties conférées aux clients

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés. Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé, par catégorie de projets. Les taux de provisionnement appliqués par la Société se présentent comme suit :

	Taux de provisionnement
Projet El Mourouj V (HSC 57-58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

2.5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance).

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif telle qu'énoncée par le Cadre Conceptuel de la comptabilité et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts (courants et non courants) au niveau du bilan.

La norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :*

- a) *Les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;*
- b) *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et*
- c) *Les charges d'emprunt sont encourues ».*

Les charges d'emprunt supportées par la Société sont incorporées dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain, l'intention de la Société, détentrice du terrain, étant la réalisation d'un projet de promotion immobilière. À cet effet, les travaux administratifs et techniques sont entamés dès la concrétisation de l'achat du terrain à bâtir, et le délai moyen pour le commencement de la construction physique des biens immobiliers n'excède pas les deux ans.

À partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la Société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation du registre foncier, bon de commande, lettre de consultation, etc.), soit la date de la première dépense matérialisée par une facture ou une quittance et comptabilisée dans le compte du projet, dont notamment les frais d'enregistrement du contrat d'acquisition du terrain. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitement n'a été opéré.

2.6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (L'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement, ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

2.7. Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale après leur départ en retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

2.8. Présentation de l'état des flux de trésorerie

À partir de l'exercice 2018, l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la norme comptable générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ;
- Les intérêts reçus, générés par les placements à long et à court terme, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les intérêts payés, générés par les financements externes (emprunts et découverts bancaires) sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	8 469	-	-	8 469	8 469	-	-	8 469	-	-
Total des immobilisations incorporelles	8 469	-	-	8 469	8 469	-	-	8 469	-	-
Terrains	162 500	-	-	162 500	-	-	-	-	162 500	162 500
Bâtiments administratifs	350 780	-	-	350 780	324 185	9 414	-	333 599	17 181	26 595
Matériel de transport	413 231	116 990	-	530 221	202 435	75 788	-	278 223	251 998	210 796
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	333 630	1 203	-	334 833	297 991	7 091	-	305 082	29 751	35 639
Équipements de bureaux	98 341	679	-	99 020	85 677	3 102	-	88 779	10 241	12 664
Équipements informatiques	113 917	5 766	-	119 683	103 202	3 525	-	106 727	12 956	10 715
Total des immobilisations corporelles	1 472 399	124 638	-	1 597 037	1 013 490	98 920	-	1 112 410	484 627	458 909
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	1 480 868	124 638	-	1 605 506	1 021 959	98 920	-	1 120 879	484 627	458 909

Un inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles a été effectué par la Société ESSOUKNA à la fin de l'année 2019. Le rapprochement des résultats de cet inventaire physique avec les données correspondantes de la comptabilité financière (ou des tableaux d'amortissements) n'a pas été effectué de manière exhaustive. Cependant, nos travaux d'audit nous ont permis de nous assurer de l'existence physique et de l'état de fonctionnement de la majorité des actifs immobilisés.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Participations :	4 324 665	4 412 581
- Titres de participation	4 439 391	4 439 391
- Moins : Provisions	-114 726	-26 810
Fonds gérés :	3 619 399	4 121 580
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	4 173 320	4 573 320
- Moins : Provisions	-553 921	-451 740
Prêts au personnel	272 478	268 474
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	272 478	268 474
- Moins : Provisions	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunt national	5 000	10 000
Dépôts et cautionnements versés	520	520
<i>Total en DT</i>	8 222 062	8 813 155

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	Participation directe en %	Soldes au 31/12/2019		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe ESSOUKNA :			919 540	72 665	846 875
- Société ZIED	71 953	62,01%	719 530	-	719 530
- Société Immobilière des Œillets	40 002	22,22%	200 010	72 665	127 345
Sociétés hors Groupe ESSOUKNA :			3 519 851	42 061	3 477 790
- SOGEST	1	0,10%	10	-	10
- SICAV BNA	110	0,01%	11 000	-	11 000
- SOIVM SICAF	45 714	11,43%	452 373	-	452 373
- SICAV AVENIR	110	0,01%	10 525	4 139	6 386
- BNA CAPITAUX	82	0,16%	8 200	-	8 200
- SICAR INVEST	59 000	5,90%	790 000	-	790 000
- Placement Obligataire SICAV	300	0,01%	30 000	-	30 000
- BTS	200	0,01%	2 000	-	2 000
- TUNIS RE	33 444	0,17%	237 553	-	237 553
- ELBENE INDUSTRIE	20 610	0,21%	82 440	37 922	44 518
- SODET SUD	17 862	8,29%	1 895 750	-	1 895 750
Total en DT			4 439 391	114 726	4 324 665

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la Société ESSOUKNA a procédé à l'acquisition de 4 382 actions SODET SUD, société du groupe BNA, pour un montant de 547 750 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la Société ESSOUKNA a procédé à la souscription de 13 480 actions SODET SUD pour un montant global de 1 348 000 DT.

Après cette opération, la participation de la Société ESSOUKNA dans le capital de la SODET SUD remonte à 17 862 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,29%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 38,480 DT, soit une moins-value potentielle de 1 208 KDT non comptabilisée par la Société ESSOUKNA.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert externe au groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2019 de 14 045 KDT, soit une plus-value latente de 27 740 KDT.

En conclusion, la Société ESSOUKNA, tout en s'alignant aux sociétés du groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les montants des participations en fonds gérés par SICAR INVEST, société du groupe BNA, non encore recouvrés 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

Fonds gérés	Solde au 31 décembre 2019
Fonds géré n°4	158 580
Fonds géré n°8	172 455
Fonds géré n°15	1 046 660
Fonds géré n°22	2 795 625
<i>Total en DT</i>	<i>4 173 320</i>

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 1 673 320 DT au 31 décembre 2019.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés totalisent un montant de 553 921 DT au 31 décembre 2019. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

Les produits (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2019, ont été comptabilisés sur la base d'un état communiqué par cette dernière à la Société ESSOUKNA pour le besoin d'établissement des états financiers, pour les montants respectifs de 95 812 DT et (119 616) DT.

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Terrains à bâtir :	22 077 963	23 379 215
- LOT M'HAMDIA	431 746	431 746
- LOT SOUKRA (école primaire)	93 177	93 177
- LOT EHC 1 BOUMHEL	-	1 330 469
- LOTS 4&28 JARDINS D'EL MENZAH	4 120 710	3 866 318
- LOT MANOUBA	9 165 942	8 619 754
- TERRAIN SOUSSE - TRANCHE 2	1 405 870	1 347 917
- LOTS HSC 1.5.3 LAC	3 429 911	3 262 452
- LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	-	1 233 200
- LOTS HSC 1.11.6 LAC	3 430 607	3 194 182
Travaux en cours :	14 674 628	12 866 793
- PROJET KAIROUAN	3 463 368	2 933 647
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	-	2 533 868
- PROJET HC 28 EL MOUROUJ VI	-	4 008 640
- PROJET HC 5 BOUMHEL	7 113 112	3 390 638
- PROJET HHC 1 BOUMHEL	2 010 992	-
- LOT EHC 35 EL MOUROUJ VI	2 087 156	-

Travaux terminés :	20 456 924	21 235 637
- RÉSIDENCE "ESSALEM" LOT HSC 55 EL MOUROUJ V	1 988	1 988
- RÉSIDENCE "ESSOUNBOULA EL JAMILA" LOTS HSC 57&58 EL MOUROUJ V	7 388	7 388
- RÉSIDENCE "LA TURQUOISE" LOT HSC 27 NASR II	33 105	34 451
- RÉSIDENCE LOTS S5-1&S5-2 HAMMAMET	98 689	98 689
- RÉSIDENCE "ESSAFA" LOT HSC 10 NASR II	25 626	29 265
- RÉSIDENCE "EL BOUSTEN 8" SOUKRA TRANCHE 3	-	36 902
- RÉSIDENCE "YOSRA" LOT C7 RAS TABIA	182 119	182 119
- RÉSIDENCE "MARWA" LOT SOUKRA TF 31 327	3 890 339	11 702 258
- RÉSIDENCE "LEILA" LOTS EHC 27&28 EL MOUROUJ V	-	334 738
- RÉSIDENCE "AHLEM" LOT HC 4 BOUMHEL	-	101 266
- RÉSIDENCE "SALOUA" LOT EHC 45 EL MOUROUJ V	309 969	1 060 056
- LOTISSEMENT SOUSSE (TRANCHE 1)	7 546 563	7 646 517
- PROJET EHC 46 EL MOUROUJ V	3 261 713	-
- PROJET HC 28 EL MOUROUJ VI	5 099 425	-
Total brut en DT	57 209 515	57 481 645
Moins : Provisions	-103 069	-103 069
- Travaux terminés (*)	-103 069	-103 069
Total net en DT	57 106 446	57 378 576

(*) Des provisions pour dépréciation de certains locaux, faisant partie des résidences ESSALEM, ESSOUNBOULA EL JAMILA, LA TURQUOISE, HAMMAMET et ESSAFA, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés et connaissant une mévente depuis plusieurs exercices, ont été constituées pour 60% de leurs coûts de production historiques.

NOTE N°5-1 : STOCK DE TERRAINS À BÂTIR

Les acquisitions de lots de terrains aménagés (notamment auprès de l'AFH) sont généralement financées par des emprunts de fonds portant intérêts (contractés auprès de la BNA). Ces lots de terrains aménagés sont destinés à des futurs projets de promotion immobilière et pourraient être détenus quelques années avant d'être bâtis et commercialisés. La Société ESSOUKNA ne comptabilise pas en charges de l'exercice les coûts d'emprunt au fur et à mesure qu'ils sont encourus, mais les incorpore dans le coût du stock de terrains à bâtir dès le commencement des travaux administratifs et techniques (par les moyens propres ou par recours à des tiers), et ce, même en l'absence de travaux de construction

La Société ESSOUKNA considère que la juste valeur (déterminée à dire d'expert qualifié le cas échéant) de ces biens immobiliers couvre leur valeur comptable, y compris les coûts d'emprunt incorporés (en cas d'insuffisance, une provision pour dépréciation est constituée) et que le recouvrement de ces derniers sera assuré, avec les autres coûts de développement, par les revenus des futurs projets de promotion immobilière (ou de lotissement).

Rappelons que la norme comptable NCT 13, relative aux Charges d'emprunt, prévoit dans son paragraphe 13 que « *L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à capitalisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque : a) les dépenses relatives au bien ont été réalisées ; b) les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et c) les charges d'emprunt sont encourues.* »

Cette Norme ajoute dans son paragraphe 14 que « *Les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, vont au-delà de la construction physique du bien concerné. Elles comprennent les travaux techniques et administratifs, préalables au commencement de la construction physique, tels que les activités associées à l'obtention d'autorisations préalablement au commencement de la construction physique. Toutefois, de telles activités ne comprennent pas le fait de détenir un bien lorsqu'il n'y a ni production ni développement modifiant la substance de ce bien. À titre d'exemple, les charges d'emprunt supportées pendant la phase de développement d'un terrain sont capitalisées dans la période au cours de laquelle les activités relatives à ce développement sont entreprises. Toutefois, les charges d'emprunt supportées lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'une activité de développement, n'ont pas qualité pour être capitalisées.*»

La Direction de la Société ESSOUKNA considère que les prescriptions de la norme comptable NCT 13 sont vérifiées pour tous les éléments de son stock de terrains à bâtir (ou à lotir) dont la valeur comptable cumulée, s'élevant à 22 077 963 DT au 31 décembre 2019, inclut un montant de 5 817 208 DT de charges d'emprunt, dont 1 188 966 DT au titre de l'exercice 2019.

Le tableau ci-joint présente la situation comptable de chacun des terrains à bâtir (ou à lotir) au 31 décembre 2019, et ce, à l'exception d'un terrain d'une valeur comptable de 93 177 DT destiné à la construction d'une école primaire.

ÉTAT DU STOCK DE TERRAINS À BATIR OU À LOTIR AU 31 DÉCEMBRE 2019

<i>Désignation</i>	<i>Terrain 1.5.3 Lac</i>	<i>Terrain 1.11.6 Lac</i>	<i>Terrain Manouba</i>	<i>Terrain Jardins d'El Menzah</i>	<i>Terrain M'hamdia</i>	<i>Terrain Sousse Tranche 2</i>
Date d'acquisition du terrain	17/07/2014	08/12/2014	05/09/2013	11/06/2013	17/10/2007	21/11/2013
Coût d'achat du terrain	2 797 056	2 680 783	6 069 840	2 816 190	301 000	979 264
Droits d'enregistrement	171 076	163 969	504 729	28 752	18 189	58 798
Honoraires avocat	2 000	2 000	-	3 920	2 360	440
Droits d'enregistrement du contrat de prêt	4 736	4 536	9 328	4 750	-	1 760
Frais de topographie	885	885	1 792	4 110	896	-
Campagne géotechnique	3 731	3 731	400	772	-	65
Honoraires d'architecture	-	-	18 700	-	7 080	-
Frais de location trax	-	-	-	-	510	-
TNB	-	-	164 044	42 245	38 170	-
TVA à récupérer	-381 132	-365 280	-	-	-	-
Coût hors charges financières (1)	2 598 351	2 491 124	6 768 832	2 900 739	368 205	1 040 327
Charges financières encourues avant 2019	664 101	703 058	1 915 922	974 030	63 541	307 590
Charges financières encourues en 2019	236 425	167 459	481 188	245 941	-	57 953
Charges financières incorporées (2)	900 526	870 517	2 397 110	1 219 971	63 541	365 543
% des charges financières (2)/(1)	35%	40%	35%	42%	17%	35%
Coût total du terrain au 31/12/2019	3 430 607	3 429 911	9 165 942	4 120 710	431 746	1 405 870

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	1 658 507	451 980
Clients - effets à recevoir (1)	92 255	501 038
Clients - chèques impayés (2)	300 000	300 000
Total brut en DT	2 050 762	1 253 018
Moins : Provisions	-190 071	-199 931
Total net en DT	1 860 691	1 053 087

Suite 1 Note N° 6

1) Clients - effets à recevoir

Cette rubrique renferme des effets impayés pour un montant cumulé de 77 339 DT, concernant un client douteux. La Société ESSOUKNA a intenté des actions en justice pour le recouvrement forcé de cette créance impayée. Un jugement a été prononcé en sa faveur, en date du 13 janvier 2010 ; il condamne ce client douteux au paiement du principal de la créance, des intérêts de retard et des frais. Cependant, jusqu'au 31 décembre 2019, l'exécution de ce jugements n'a pas eu lieu et aucun recouvrement n'a été effectué. La Direction de la Société ESSOUKNA considère que le risque de non recouvrement n'est pas élevé (malgré l'écoulement de plusieurs années), étant donné que ce client récalcitrant n'a pas encore obtenu son titre de propriété individuel.

Au 31 décembre 2019, une provision pour dépréciation a été constituée au titre des effets impayés pour un montant de 40 071 DT.

2) Clients - Chèques impayés

Il s'agit d'un seul chèque impayé qui se rapporte à la vente d'un local à usage commercial conclue le 22 juin 2012. Le contrat de vente n'a pas été enregistré à la recette des finances et prévoit qu'une partie du prix (300 000 DT) soit payée au moyen d'un crédit à octroyer par la Société ESSOUKNA moyennant le consentement d'une hypothèque de premier rang à son profit. Ces conditions de vente n'ont pas été respectées, d'où le versement en banque par la Société ESSOUKNA du chèque retourné impayé (tiré par une ascendante de l'acquéreur). Une action en justice a été intentée pour la récupération du local vendu (livré au client en 2012) et perdue par la Société ESSOUKNA le 16 novembre 2015.

Au 31 décembre 2019, une provision pour dépréciation a été constituée au titre dudit chèque impayé pour un montant de 150 000 DT représentant la moitié de son montant.

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Fournisseurs - comptes débiteurs :	235 059	102 311
- Entrepreneurs, avances et acomptes	231 495	96 992
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	3 564	5 319
Personnel - avances et acomptes	4 095	3 780
État - comptes débiteurs :	3 946 298	4 285 840
- Crédit d'impôt sur les Sociétés	609 553	651 937
- TVA déductible ou à reporter	3 336 745	3 633 903
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	233 753	502 263
- SIMPAR	-	253 084
- SIVIA	233 753	191 985
- EL MADINA	-	28 597
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	-	28 597
Charges constatées d'avance	1 582	1 624
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	246 358	191 204
Autres comptes débiteurs	55 519	129 170
<i>Total brut en DT</i>	4 722 664	5 216 192
Moins : Provisions	-22 501	-22 501
<i>Total net en DT</i>	4 700 163	5 193 691

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an)	122 209	94 429
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	5 000	5 000
Placement fonds commun BNA Progrès	12 000	12 000
Placement fonds commun BNA Confiance	12 000	12 000
Total en DT	151 209	123 429

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Chèques à l'encaissement	369 610	77 777
Effets à l'encaissement	5 500	-
Banque Nationale Agricole (BNA)	2 083 408	630 180
Banque de l'Habitat (BH)	521	661
Caisse	122	180
Total en DT	2 459 161	708 798

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Bénéfice de l'exercice en dinars	200 222	950 867
Nombre d'actions ordinaires en circulation	5 050 500	5 050 500
Résultat par action de valeur nominale un dinar	0,040	0,188

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au au 31 décembre 2017	5 050 500	1 676 563	505 050	17 707 229	1 033 333	5 798 000	39 915	2 944 067	34 754 657
<i>Répartition du bénéfice 2017 :</i>									
- Dotations en réserves	-	-	-	1 500 000	100 000	-	-	-1 600 000	-
- Dividendes	-	-	-	-1 212 120	-	-	-	-	-1 212 120
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-47 941	-	-	-	-47 941
Bénéfice 2018	-	-	-	-	-	-	-	950 867	950 867
Réinvestissement exonéré devenu disponible	-	-	-	1 550 000	-	-1 550 000	-	-	-
Soldes au au 31 décembre 2018	5 050 500	1 676 563	505 050	19 545 109	1 085 392	4 248 000	39 915	2 294 934	34 445 463
<i>Répartition du bénéfice 2018 :</i>									
- Dotations en réserves	-	-	-	500 000	100 000	-	-	-600 000	-
- Dividendes	-	-	-	-353 535	-	-	-	-	-353 535
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-44 140	-	-	-	-44 140
Bénéfice 2019	-	-	-	-	-	-	-	200 222	200 222
Réinvestissement exonéré devenu disponible	-	-	-	1 700 000	-	-1 700 000	-	-	-
Soldes au au 31 décembre 2019	5 050 500	1 676 563	505 050	21 391 574	1 141 252	2 548 000	39 915	1 895 156	34 248 010

NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Solde au 1er janvier :	1 085 392	1 033 333
- Trésorerie	722 490	710 984
- Prêts au personnel	362 902	322 349
Ressources de l'exercice :	108 998	109 123
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	100 000	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	8 998	9 123
Emplois de l'exercice :	53 137	57 064
- Restauration	19 512	19 296
- Aides au personnel (non remboursables)	24 128	21 864
- Bonifications d'intérêts	9 497	15 904
Solde au 31 décembre :	1 141 252	1 085 392
- Trésorerie	746 564	722 490
- Prêts au personnel	394 689	362 902

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA :		
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	1 916 667	2 300 000
- Crédit pour acquisition du terrain MANOUBA	4 500 000	4 500 000
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	1 872 095	3 346 457
- Crédit pour acquisition du terrain 1.5.3 LAC	1 543 982	1 543 982
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 35 EL MOUROUJ V	-	192 500
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1.11.6 LAC	2 200 000	2 200 000
- Crédit pour construction KAIROUAN	1 278 261	1 917 391
- Crédit pour construction SOUKRA TF 31 327	-	1 397 500
- Crédit pour construction HC 28 EL MOUROUJ VI	2 962 789	2 453 333
- Crédit pour construction HC 5 BOUMHEL	3 180 000	2 600 000
- Crédit pour construction EHC 46 EL MOUROUJ V	1 576 190	1 306 667
	21 029 984	23 757 830

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NON COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Cautionnements reçus	184 477	698 127
	184 477	698 127

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Provisions pour frais de réparation (1)	214 843	226 404
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	114 886	98 040
Provisions pour risques fiscal et social (3)	228 820	191 213
Provision pour litige avec l'entreprise ECF (4)	217 919	110 078
Provisions pour autres litiges	31 026	52 226
<i>Total en DT</i>	807 494	677 961

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise).

Le montant de cette provision correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par catégorie de projets, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration. Les taux de provisionnement appliqués par la Société ESSOUKNA se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC 57-58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

Selon une Note de la Direction Générale, la reprise est effectuée trimestriellement comme suit :

- La provision est reprise pour 50% de son montant après huit trimestres suivant celui de sa constitution ; et
- Le reliquat est repris après douze trimestres suivant celui de la comptabilisation initiale de la provision.

2) Provision pour avantages postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la Société ESSOUKNA pour la détermination de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- Une prime d'assurance groupe annuelle moyenne égale à 686 DT par retraité ;
- Un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- Une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- Un taux d'actualisation financière de 8% ; et
- Une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

3) Provisions pour risques fiscal et social

- Courant l'exercice 2015, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2011-2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise. Une notification des résultats de cette vérification fiscale approfondie a été adressée à la Société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la Société a formulé son opposition quant aux résultats de cette vérification fiscale approfondie, une première fois en date du 30 décembre 2015, et une deuxième fois en date du 13 juin 2016 suite à la réponse de l'Administration Fiscale parvenue à la Société le 1^{er} juin 2016.

En l'absence d'accord entre la Société et l'administration fiscale sur les résultats définitifs de ladite vérification fiscale approfondie, un arrêté de taxation d'office a été établi et adressé à la Société en date du 26 décembre 2019 ; il confirme la totalité des chefs de redressement et des ajustements de la situation fiscale au titre de la période 2011-2014, tels que notifiés à la Société en date du 19 novembre 2015 (voir ci-dessus).

Au 31 décembre 2019, une provision pour redressement fiscal a été constituée pour un montant de 128 077 DT, et ce, pour la meilleure estimation du risque fiscal encouru. En outre, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 48 484 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par la vérification fiscale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

- Courant l'exercice 2018, la Société ESSOUKNA a fait l'objet d'une vérification sociale approfondie couvrant la période 2015-2017 au titre des salaires déclarés. Une notification des résultats de cette vérification sociale approfondie a été adressée à la Société en date du 21 juin 2018, réclamant le paiement de 43 357 DT au titre de cotisations complémentaires, dont un montant de 12 419 DT (y compris des pénalités de retard de 4 418 DT) a été accepté par la Société et payé à la CNSS en date du 6 juillet 2018. Le reliquat, soit 30 938 DT, majorée d'une pénalité de retard de 735 DT a été payé au cours du premier semestre de l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, un complément de provision pour risques et charges a été comptabilisé pour un montant de 52 259 DT au titre des exercices ultérieurs à la période couverte par ladite vérification sociale approfondie (pour les mêmes chefs de redressement).

4) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la Société ESSOUKNA fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten 8 (lot Soukra III) et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la Société ESSOUKNA serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). Ainsi, il est plus probable que la Société ESSOUKNA sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 295 748 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, pour un montant de 217 919 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la Société ESSOUKNA et le chef de file SIVIA).

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Entrepreneurs	921 894	214 342
Fournisseurs ordinaires	136 673	307 543
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 943 839	1 264 422
Fournisseurs, retenues de garantie	28 649	6 277
Fournisseurs, factures non parvenues	930 065	619 297
<i>Total en DT</i>	3 961 120	2 411 881

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Clients - avances et acomptes reçus	1 587 627	211 438
Personnel - comptes créditeurs :	387 403	378 697
- Personnel, charges à payer	387 403	378 697
- Personnel, rémunérations dues	-	-
État - comptes créditeurs :	141 734	90 411
- Retenues à la source	107 414	71 471
- IS à liquider	-	-
- Contribution de Solidarité Sociale - CSS	3 844	200
- Autres impôts et taxes à payer	30 476	18 740
Organismes sociaux :	213 350	175 793
- CNSS	111 936	78 886
- CNSS - régime complémentaire	24 472	13 897
- Assurance groupe	12 291	12 468
- CNRPS	-	4 076
- CNAM	-	1 198
- Charges sociales à payer	64 651	65 268
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	119 441	-
- SIMPAR	51 333	-
- EL MADINA	34 054	-
- IMMOBILIERE DES ŒILLETS	34 054	-
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	-	-
Compte d'attente (à régulariser)	54 204	54 204
Jetons de présence à payer	92 500	92 500
Actionnaires - dividendes à payer	643	638
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	207 617	88 001
Autres comptes créditeurs	20 317	19 177
Total en DT	2 824 836	1 110 859

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (COURANTS)

	Solde au 31 décembre 2019	Solde au 31 décembre 2018
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	11 805 803	10 203 528
- Crédit pour acquisition du terrain 4&28 JARD. D'EL MENZAH	383 333	-
- Crédit pour acquisition et viabilisation du terrain SOUSSE	1 474 361	1 659 361
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 35 EL MOUROUJ V	192 500	256 667
- Crédit pour réalisation du projet SOUKRA TF 31 327	1 397 500	1 397 500
- Crédit pour réalisation du projet HC 4 BOUMHEL	-	1 020 000
- Crédit pour réalisation du projet KAIROUAN	639 130	-
- Crédit pour réalisation projet EHC 27&28 EL MOUROUJ VI	-	930 000
- Crédit pour réalisation du projet HC 28 EL MOUROUJ VI	2 962 789	2 146 667
- Crédit pour construction HC 5 BOUMHEL	3 180 000	1 300 000
- Crédit pour construction EHC 46 EL MOUROUJ V	1 576 190	1 493 333
Intérêts courus sur emprunts BNA	122 635	38 210
Découverts bancaires - BNA	-	385 786
<i>Total en DT</i>	11 928 438	10 627 524

NOTE N°18 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Ventes de logements	15 609 670	10 244 039
Ventes de bureaux	99 400	71 000
Ventes de magasins	261 441	247 585
Ventes de terrains lotis	188 498	-
<i>Total en DT</i>	16 159 009	10 562 624

NOTE N°19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Location de bureaux	762	737
Honoraires d'assistance	30 000	30 000
Ventes de dossiers d'appel d'offres	6 150	8 400
<i>Total en DT</i>	36 912	39 137

NOTE N°20 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Variation du stock de terrains à bâtir	1 301 252	-1 241 863
Variation du stock de travaux en cours	-1 807 835	-1 114 343
Variation du stock de travaux terminés	778 713	-259 531
<i>Total en DT</i>	272 130	-2 615 737

NOTE N°21 : ACHATS DE TERRAINS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Compléments achats terrains à bâtir (<i>rédaction contrat terrain Manouba</i>)	16 500	-
Droits d'enregistrement / achats de terrains	-	-
<i>Total en DT</i>	16 500	-

NOTE N°22 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet EHC 1 BOUMHEL	83 033	11 154
- Projet EHC 35 EL MOUROUJ V	44 454	4 620
- Projet KAIROUAN	8 961	1 700
- Projet HC 5 BOUMHEL	56 991	70 570
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	112 981	81 651
- Projet MANOUBA	13 324	400
- Projet SOUSSE	-	34 558
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	65 624	36 899
- Projet EHC 48 EL MOUROUJ V	-	4 230
- Autres projets	-362	-8 917
	385 006	236 865

() Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière réalisés ou en cours de réalisation.*

NOTE N°23 : ACHATS DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet EHC 35 EL MOUROUJ V	772 426	6 971
- Projet KAIROUAN	312 802	122 855
- Projet HC 5 BOUMHEL	3 057 287	2 151 869
- Projet EHC 1 BOUMHEL	597 490	19 891
- Projet HC 28 EL MOUROUJ VI	2 646 580	3 012 698
- Projet SOUSSE	-	892 869
- Projet MANOUBA	35 176	37 702
- Projet EHC 46 EL MOUROUJ V	1 775 168	1 440 309
- Autres projets	9 109	29 877
Total en DT	9 206 038	7 715 041

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de la période pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Salaires et compléments de salaires	1 522 227	1 215 824
Charges sociales légales	449 296	323 272
Autres charges de personnel (congrés payés)	9 109	11 780
Total en DT	1 980 632	1 550 876

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	98 920	84 108
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	190 097	13 397
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	-	515
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	244 430	73 064
Dotations aux provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	16 846	2 824
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières (titres de participation et fonds gérés)	-	-7 573
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	-5 075
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	-9 860	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-5 628
Reprises sur provisions pour risques et charges	-131 744	-88 378
<i>Total en DT</i>	408 689	67 254

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Achats non stockés de matières et fournitures	39 754	32 023
Divers services extérieurs	277 039	278 139
Commissions des fonds gérés	119 616	88 001
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	85 792	117 889
Rémunérations des membres du CPA	11 250	11 250
Jetons de présence (servis par la Société)	81 250	81 250
Impôts, taxes et versements assimilés	108 686	91 812
<i>Total en DT</i>	723 387	700 364

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Intérêts des emprunts spécifiques aux projets (*)	3 715 869	2 835 053
Intérêts débiteurs des CCB	61 252	38 178
Revenus des placements monétaires	-	-9 816
Autres produits financiers	-70	-1 230
Pénalités sociales	-	4 418
<i>Total en DT</i>	3 777 051	2 866 603

(*) Les intérêts des emprunts spécifiques aux projets, encourus au cours de l'exercice 2019, s'élèvent à 3 715 869 DT et se ventilent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 1 188 965 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et de travaux terminés : 1 675 232 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 851 672 DT

NOTE N°28 : PRODUITS DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dividendes sur titres de participation	145 997	130 419
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	546 981
Perte / décomptabilisation titres SAI IFRIKIA liquidée	-	-156 602
Reprise / provision pour dépréciation titres SAI IFRIKIA	-	156 602
Dividendes sur fonds gérés	20 934	34 264
Autres produits sur fonds gérés	74 878	114 523
Total en DT	241 809	826 187

NOTE N°29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	-
Produits / avoirs fournisseurs	-	11 487
Reprise en produits de dépôts et cautionnements clients	635 709	61 557
Autres gains ordinaires	44 466	6 302
Total en DT	680 175	79 346

NOTE N°30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Règlement litiges clients	21 210	-
Règlements / redressement CNSS	30 869	12 487
Autres pertes ordinaires	69	-
Total en DT	52 148	12 487

NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**Exercice clos le
31 décembre 2019**

Bénéfice comptable avant impôt	296 324
Réintégrations :	471 495
- Contribution de solidarité sociale - CSS	3 844
- Provisions pour risques et charges	244 430
- Provision pour avantages postérieurs à l'emploi	16 846
- Redressement social	30 869
- Provisions pour dépréciation des titres non cotées	72 665
- Provisions pour dépréciation des fonds gérés	102 181
- Autres charges non déductibles	660
Déductions :	383 412
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes sur titres de participation)	145 997
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes sur fonds gérés)	20 934
- Revenus des valeurs mobilières (plus-values sur fonds gérés)	74 877
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges	131 744
- Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	9 860
Bénéfice imposable	384 407
Impôt sur les sociétés (25%)	96 102
Chiffre d'affaires TTC	18 284 341
Min d'IS (0,2% du CA TTC)	36 569
Avances sur impôt (acomptes provisionnels, retenues à la source ...)	-705 655
Crédit d'IS	-609 553

NOTE N°32 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la Société ESSOUKNA, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ...), sont notamment les suivantes :

- BNA - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- SIMPAR (société mère) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (entreprise associée et société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SIVIA (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- EL MADINA (société du groupe immobilier de la BNA) ;
- SOGEST (société du groupe immobilier de la BNA, actionnaire et administrateur) ;
- SICAR INVEST (société du groupe BNA) ;
- TIS (société du groupe BNA) ; et
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

- 1) La Société ESSOUKNA a obtenu plusieurs crédits auprès de la BNA, destinés au financement de projets de promotion immobilière, avec un taux d'intérêt annuel variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des hypothèques sur les biens immobiliers des projets financés. L'en-cours de ces emprunts, au 31 décembre 2019, est de l'ordre de 32 835 787 DT. Les charges d'intérêts supportées par la Société, courant 2019, au titre de ces emprunts ont totalisé 3 715 869 DT.
- 2) L'en-cours des fonds gérés par SICAR INVEST s'élève, au 31 décembre 2019, à 4 173 320 DT (en valeur brute). Au cours de l'exercice 2019, la Société ESSOUKNA a comptabilisé une charge globale de 119 616 DT au titre des commissions de gestion revenant à SICAR INVEST.
- 3) Deux bureaux du siège social ont été loués aux sociétés du groupe ZIED et Immobilières des Œillets. Les loyers constatés parmi les produits de l'exercice 2019, ont totalisé 762 DT.
- 4) La Société ESSOUKNA a signé avec Immobilière des Œillets une convention d'assistance en date du 16 octobre 2018. La rémunération de la Société, constatée en produits au titre des services rendus courant 2019, est de 30 000 DT.
- 5) Les prestations de services facturées par SOGEST au titre des études techniques et du pilotage des projets ont été comptabilisées parmi les charges de l'exercice 2019, pour un montant total de 284 125 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST est créditeur de 31 853 DT au 31 décembre 2019.

- 6) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation du projet de promotion immobilière « El Bosten Soukra Tranche 3 », en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets. La quote-part du chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, en 2019, au titre de ce projet est de 40 000 DT.
- 7) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche), en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets. La quote-part du chiffre d'affaires revenant à la Société, en 2019, au titre de ce projet est de 188 498 DT.
- 8) En 2019, la TIS a facturé à la Société ESSOUKNA les frais de maintenance et les prix de vente de matériels informatiques pour un montant global de 14 872 DT(TTC)
- 9) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite, égale à 6 salaires bruts, et complément de retraite au profit de tout membre adhérent). Au cours de l'exercice 2019, les primes supportées par la Société au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

Objet du contrat d'assurance	Montant total des primes en 2019
Assurance Complément de Retraite	100.630
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	23.605
<i>Total en DT</i>	<i>124.235</i>

NOTE N°33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>Libellée</i>	<i>Montant au 31 décembre 2019</i>
Hypothèques consenties à la BNA (1)	56 070 000
Hypothèques reçues des clients (2)	409 188
Hypothèques reçues du personnel	328 970
Intérêts non courus sur emprunts	5 567 349
Cautions reçues sur marchés	757 145
Total en DT	63 132 652

(1) Hypothèques consenties à la BNA

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2019</i>
<i>Kairouan</i>	<i>3 150 000</i>
<i>Manouba</i>	<i>4 500 000</i>
<i>Soukra TF 31327 Ariana</i>	<i>14 000 000</i>
<i>Jardins d'El Menzah</i>	<i>2 300 000</i>
<i>Lot EHC 1 Boumhel</i>	<i>2 000 000</i>
<i>Sousse</i>	<i>6 450 000</i>
<i>Lot HC 5 Boumhel</i>	<i>6 400 000</i>
<i>Lot EHC46 El Mourouj V</i>	<i>4 000 000</i>
<i>Lot HC 28 El Mourouj VI</i>	<i>7 000 000</i>
<i>Lot EHC 35 El Mourouj V</i>	<i>1 770 000</i>
<i>Lot 1.11.6. Berges du Lac</i>	<i>2 200 000</i>
<i>Lot 1.5.3. Berges du Lac</i>	<i>2 300 000</i>
Total en DT	56 070 000

(2) Hypothèques reçus des clients :

<i>Propriété objet de l'hypothèque</i>	<i>Montant au 31 décembre 2019</i>
<i>Boutique n°2 - Résidence TASNIM - Nasr II</i>	<i>300 000</i>
<i>Appartement F2 - Résidence FAÏROUZ - Nasr II</i>	<i>109 188</i>
<i>Total en DT</i>	<i>409 188</i>

NOTE N°34 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE CLÔTURE

Les états financiers de la Société ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et la Société s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020.

À la date d'arrêté des états financiers 2019 de la Société, par le Conseil d'Administration, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

NOTE N°35 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Ventes de biens immobiliers	16 159 009	10 562 624
Autres produits d'exploitation	36 912	39 137
Production stockée ou déstockage de production	-272 130	2 615 737
Achats consommés	-9 607 544	-7 951 906
Services extérieurs et autres charges externes	-614 701	-608 552
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	5 701 546	4 657 040
Charges de personnel	-1 980 632	-1 550 876
Impôts et taxes	-108 686	-91 812
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 612 228	3 014 352
Charges financières nettes	-3 777 051	-2 866 603
Produits des placements	241 809	826 187
Autres gains ordinaires	680 175	79 346
Autres pertes ordinaires	-52 148	-12 487
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-408 689	-67 254
Impôt sur les sociétés	-96 102	-22 674
Éléments extraordinaires	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	200 222	950 867

RAPPORT GÉNÉRAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ESSOUKNA,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ESSOUKNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 34.248.010 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 200.222 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 7.944.064 DT, représentent l'un des postes les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 1.673.320 DT au 31 décembre 2019. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de certains titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de 57.106.446 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 76% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis l'acquisition du terrain jusqu'au moment où les activités indispensables à la préparation des biens immobiliers, préalablement à leur utilisation ou à leur vente, sont pratiquement toutes terminées.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement), telles que prévues par la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;

- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles

puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

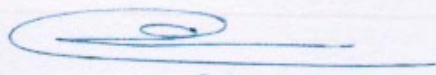
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 mars 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, associé



P/ GEM - GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, associé




FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
5, Rue de Riyal - Les Berges du Lac II - 1033-Tunis
Tél. : (216) 71 656 020 - RC : 814502300

RAPPORT SPÉCIAL

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ESSOUKNA,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) Pour assurer le financement de ses projets de promotion immobilière, la Société ESSOUKNA a obtenu plusieurs crédits auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), société tête du groupe, avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des contrats d'hypothèque portant sur les biens immobiliers issus des projets financés.

L'en-cours de ces crédits bancaires se détaille comme suit au 31 décembre 2019 :

Projet	Échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	En-cours au 31/12/2019
<i>Crédits pour le financement d'acquisitions de terrains</i>			
LOTS N° 4 & 28 JARDINS D'EL MENZAH	1.916.667	383.333	2.300.000
LOTS MANOUBA	4.500.000	-	4.500.000
LOTS SOUSSE	1.872.095	641.861	2.513.956
LOT HSC 1.5.3 LAC	1.543.982	-	1.543.982
LOT EHC 35 EL MOUROUJ V	-	192.500	385.000
LOT HSC 1.11.6 LAC	2.200.000	-	2.200.000
<i>Sous-total (1)</i>	<i>12.032.744</i>	<i>1.217.694</i>	<i>13.250.438</i>

<i>Crédits pour le financement des travaux de construction</i>			
LOT KAIROUAN	1.278.261	639.130	1.917.391
LOT SOUKRA TF 31327	-	1.397.500	2.795.000
LOTS SOUSSE	-	832.500	1.665.000
LOT HC 28 EL MOUROUJ VI	2.962.789	2.962.789	5.925.578
LOT HC5 BOUMHEL	3.180.000	3.180.000	6.360.000
LOT EHC 46 EL MOUROUJ V	1.576.190	1.576.190	3.152.380
<i>Sous-total (2)</i>	<i>9.997.240</i>	<i>10.588.109</i>	<i>20.585.349</i>
TOTAL (1+2) EN DT	21.029.984	11.805.803	32.835.787

Les charges d'intérêts supportées par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, au titre de ces crédits bancaires, ont totalisé 3.715.869 DT, dont 122.635 DT d'intérêts courus et non encore échus figurant parmi les passifs financiers courants au bilan arrêté à cette date.

- 2) Les conventions d'études techniques et de pilotage des projets de promotion immobilière conclues avec la SOGEST (actionnaire et administrateur) au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Ainsi, le montant cumulé des prestations de services facturées en 2019, au titre de ces conventions, s'élève à 284.125 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la Société ESSOUKNA est créditeur de 31.853 DT au 31 décembre 2019.
- 3) La Société ESSOUKNA a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés apparentées SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets et à parts égales, du projet de promotion immobilière El Bousten III Soukra. La quote-part de chiffre d'affaires réalisé en 2019 de la Société ESSOUKNA, au titre de ce projet, s'élèvent à 40.000 DT.
- 4) La Société ESSOUKNA a procédé la réalisation, en groupement avec les sociétés apparentées SIMPAR, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, du projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). La quote-part de chiffre d'affaires réalisé en 2019 de la Société ESSOUKNA, au titre de ce projet, est de 188.498 DT.
- 5) La Société ESSOUKNA a loué aux sociétés « ZIED » et « Immobilière des Œillets », parties liées, deux bureaux dans son siège social ; les revenus de location en hors TVA relatifs à l'exercice 2019 s'élèvent respectivement à 510 DT et 252 DT.
- 6) En vertu d'une convention d'assistance en date du 16 octobre 2018, la société « Immobilière des Œillets » a confié à la Société ESSOUKNA la réalisation des travaux suivants, durant la période 2018-2020 :
 - La réalisation des projets de promotion immobilière sur les lots de terrains lui appartenant et qui sont en stock ;
 - La commercialisation des locaux achevés et ceux en cours de construction ;
 - La tenue de sa comptabilité et toutes les tâches administratives nécessaires à son activité.

Le montant des prestations fournies au titre de cette convention d'assistance par la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2019 est de 30.000 DT.

- 7) En 2019, la T.I.S (société du groupe BNA) a facturé à la Société ESSOUKNA les frais de maintenance et les prix de vente de divers matériels informatiques pour un montant global de 14.872 DT (TTC).
- 8) Les commissions revenant à SICAR INVEST (société du groupe BNA) pour sa gestion des fonds gérés de la Société ESSOUKNA au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 119.616 DT.
- 9) La Société ESSOUKNA a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement de certains avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de tout membre adhérent). Au cours de l'exercice 2019, les primes supportées par la Société ESSOUKNA, au titre de ces deux contrats d'assurance, se présentent comme suit :

	Montants des primes en 2019
Assurance Complément de Retraite	100.630
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	23.605
Total en DT	124.235

Obligations et engagements de la Société ESSOUKNA envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 22 juin 2017, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;
- La rémunération du Directeur Général actuel a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 07 juin 2017, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 500 litres), la prise en charge par la Société des frais de téléphone et une prime mensuelle de 600 DT (nette d'impôt) destinée à couvrir les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz, telle que fixée par le Conseil d'Administration en date du 19 mai 2015.

Outre les éléments de rémunération sus-indiqués, le Directeur Général bénéficie d'une prime d'intéressement dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint, qui a exercé ses fonctions pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2019 a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 Août 2019. Les éléments de cette rémunération englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant de 400 litres), une prime mensuelle de 100 DT destinée à couvrir les frais de téléphone et une autre prime mensuelle de 400 DT destinée à couvrir les frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz.

Outre les éléments de rémunération sus-indiqués, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime d'intéressement dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

- 2) Les charges de personnel encourues par la Société ESSOUKNA au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, se résument comme suit :

	Président du Conseil	Directeur Général	Directeur Général Adjoint
Rémunération annuelle brute	5.204	188.144	185.712
Avantages en nature	-	35.108	18.277
Charges sociales légales et RC	1.200	8.233	45.944
Primes d'assurance groupe	-	2.113	1.563
Assurance Complémentaire retraite	-	8.542	64.676
Total en DT	6.404	242.140	316.172

- 3) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 15 mars 1991, la Société ESSOUKNA a reversé les montants (nets des retenues à la source) des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Directeur Général a bénéficié de la somme de 18.988 DT au cours de l'exercice 2019.
- 4) En 2019, les membres du Conseil d'Administration de la Société ESSOUKNA (y compris le Président) ont perçu des jetons de présence dont le montant total brut est de 81.250 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2019.
- 5) Au cours de l'exercice 2019, les membres du Comité Permanent d'Audit de la Société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération globale brute de 11.250 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2019.

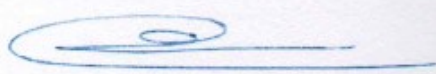
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 mars 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI, associé



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
C. Rue de Royal - Les Berges du Lac II-1000-Tunis
MP: 51064714/ADAR200 - RC: 8148093200
Tél: 71 115 366 / Fax: 71 104 310
E-mail: tnfmbz@kpmg.com

P/ GEM - GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, associé



GEM
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT
Société d'Expertise Comptable
Tél. : (216) 71 656 020
Fax : (216) 71 656 131
Immeuble Le Banquier
7.1000 - Rue de Los Wundermetz - Les Berges du Lac

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.285.786, un actif net de D : 3.263.735 et un bénéfice de D : 151.595.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS » au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 3 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

CMC –DFK INTERNATIONAL

Chérif BEN ZINA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>2 598 425</u>	<u>2 527 686</u>
Obligations et valeurs assimilées		2 435 953	2 488 127
Titres des Organismes de Placement Collectif		162 472	39 559
Placements monétaires et disponibilités		<u>687 360</u>	<u>662 249</u>
Placements monétaires	5	605 356	403 915
Disponibilités		82 004	258 334
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>3 285 786</u>	<u>3 189 935</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	7 137	16 007
Autres créditeurs divers	7	14 913	9 584
TOTAL PASSIF		<u>22 051</u>	<u>25 591</u>
ACTIF NET			
Capital	8	3 115 930	3 030 831
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		24	22
Sommes distribuables de l'exercice		147 780	133 491
ACTIF NET		<u>3 263 735</u>	<u>3 164 344</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3 285 786</u>	<u>3 189 935</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	137 459	145 298
Revenus des obligations et valeurs assimilées		137 459	145 298
Dividendes		-	-
Revenus des placements monétaires	10	35 544	28 739
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		173 004	174 037
Charges de gestion des placements	11	(21 634)	(23 121)
REVENU NET DES PLACEMENTS		151 370	150 917
Autres charges	12	(13 683)	(13 279)
RESULTAT D'EXPLOITATION		137 687	137 638
Régularisation du résultat d'exploitation		10 094	(4 147)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		147 780	133 491
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(10 094)	4 147
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 201	1 564
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		6 708	5 015
RESULTAT DE L'EXERCICE		151 595	144 217

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2019	<i>Année</i> 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	151 595	144 217
Résultat d'exploitation	137 687	137 638
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 201	1 564
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 708	5 015
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(124 364)	(117 229)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	72 159	(218 819)
Souscriptions		
- Capital	2 060 907	865 017
- Régularisation des sommes non distribuables	5 265	1 284
- Régularisation des sommes distribuables	83 853	27 956
Rachats		
- Capital	(1 990 309)	(1 070 709)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 673)	(1 545)
- Régularisation des sommes distribuables	(82 884)	(40 822)
VARIATION DE L'ACTIF NET	99 391	(191 831)
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 164 344	3 356 175
En fin d'exercice	3 263 735	3 164 344
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	29 923	31 958
En fin d'exercice	30 620	29 923
VALEUR LIQUIDATIVE	106,588	105,749
TAUX DE RENDEMENT	5,01%	4,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 2.598.425 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Obligations et valeurs assimilées		2 342 747	2 435 953	74,14%
<u>Obligation de sociétés</u>		1 850 000	1 909 075	58,10%
AIL 2015-1 B	1 000	60 000	61 513	1,87%
AMEN BANK SUB 2016-1	2 000	160 000	161 075	4,90%
ATL 2014-3 C	200	12 000	12 667	0,39%
ATL 2015-2 C	1 000	80 000	84 199	2,56%
ATL 2016-1 C	1 000	80 000	82 534	2,51%
ATTIJARI BANK SUB 2015	1 500	90 000	90 915	2,77%
ATTIJARI*LEASING 2015-2	1 000	20 000	20 020	0,61%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	300	18 000	18 776	0,57%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	1 000	100 000	105 199	3,20%
BH 2015 SUB A	1 000	20 000	20 699	0,63%
BH SUB 2016-1 B	1 000	80 000	83 134	2,53%
BH SUB 2018-1 B	1 000	100 000	104 375	3,18%
BNA 2017-1 B	1 000	100 000	103 614	3,15%
BNA SUB 2018-1 B	1 000	100 000	102 657	3,12%
CIL 2015-1 F	1 000	20 000	20 666	0,63%
HL 2015-1 B	500	30 000	31 261	0,95%
HL SUB 2015-1	1 500	90 000	90 561	2,76%
STBSUB 2019-1 D	2 600	260 000	262 091	7,98%
TL 2015-1 B	500	30 000	31 184	0,95%
TL 2016-1 B	1 000	80 000	83 659	2,55%
TL 2017-2 B	1 500	150 000	158 789	4,83%
UIB SUB 2016	1 500	150 000	158 852	4,83%
UIB SUB A 2015	1 000	20 000	20 634	0,63%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		492 747	526 878	16,04%
BTA 11/02/2022	513	492 747	526 878	16,04%

Titres des Organismes de Placement Collectif		158 993	162 472	4,94%
SICAV L' Epargnant	1 420	158 993	162 472	4,94%
TOTAL		2 501 740	2 598 425	79,08%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre</u>					
<u>2018</u>	2 432 286	86 780	8 620	2 527 686	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	260 000			260 000	
Titres OPCVM	690 127			690 127	
Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(310 000)			(310 000)	
Titres OPCVM	(570 673)			(570 673)	6 708
Variation des plus ou moins values latentes					
			7 201	7 201	
Variations des intérêts courus					
		(5 915)		(5 915)	
<u>Soldes au 31 décembre</u>					
<u>2019</u>	2 501 740	80 865	15 820	2 598 425	6 708

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 605.356 se détaillant comme suit :

Désignation du titre		coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
COMPTES A TERME STB		600 000	605 356	18,55%
Compte à terme au 18/01/2020 (au taux de 10,82 %)	pour 90 jours	200 000	203 368	6,23%
Compte à terme au 08/03/2020 (au taux de 10,80 %)	pour 90 jours	400 000	401 988	12,32%
TOTAL		600 000	605 356	18,55%
Pourcentage par rapport au total des actifs				18,42%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 Décembre 2019 un solde de D : 7.137 contre un solde de D : 16.007 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	5 948	13 339
Rémunération du dépositaire	1 190	2 668
Total	7 137	16 007

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31 Décembre 2019 un solde de D : 14.913 contre un solde de D : 9.584 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	14 628	9 316
Redevance du CMF	286	268
Total	14 913	9 584

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	3 030 831
Nombre de parts émises	29 923
Nombre de copropriétaires	286

Souscriptions réalisées

Montant	2 060 907
Nombre de parts émises	20 347
Nombre de copropriétaires nouveaux	44

Rachats effectués

Montant	(1 990 309)
Nombre de parts rachetées	(19 650)
Nombre de copropriétaires sortants	36

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 201
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 708
Régularisation des sommes non distribuables	592

Capital au 31-12-2019

Montant	3 115 930
Nombre de parts	30 620
Nombre de copropriétaires	294

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 137.459 contre D : 145.298 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts des obligations	112 903	121 631
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA	24 557	23 667
<u>Revenus des titres OPCVM</u>		
- Dividendes	-	-
TOTAL	137 459	145 298

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 35.544 , contre D : 28.739 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	2019	2018
- Intérêts des comptes à terme	30 574	28 739
- Intérêts des dépôts à vue	4 970	-
TOTAL	35 544	28 739

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 21.634 contre D : 23.121 au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

	2019	2018
Rémunération du gestionnaire	18 028	19 267
Rémunération du dépositaire	3 606	3 853
Total	21 634	23 121

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 13.683 contre D : 13.279 au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

	2019	2018
Redevance CMF	3 030	3 244
Honoraires commissaire aux comptes	9 935	9 935
Impôts et Taxes	105	90
Publicités et Publications	602	-
Autres	11	10
Total	13 683	13 279

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	5,650	5,816	4,314	4,513	2,572
Charges de gestion des placements	(0,707)	(0,773)	(0,634)	(0,615)	(0,409)
Revenus net des placements	4,943	5,043	3,680	3,898	2,163
Autres charges	(0,447)	(0,444)	(0,355)	(0,179)	(0,241)
Résultat d'exploitation (1)	4,497	4,600	3,325	3,720	1,922
Régularisation du résultat d'exploitation	0,330	(0,139)	0,616	0,689	0,843
Sommes distribuables de l'exercice	4,826	4,461	3,941	4,409	2,766
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,235	0,052	0,163	0,050	0,048
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,219	0,168	0,138	0,083	0,327
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,454	0,220	0,301	0,133	0,375
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,951	4,820	3,626	3,853	2,298
Résultat non distribuable de l'exercice	0,454	0,220	0,301	0,133	0,375
Régularisation du résultat non distribuable	0,019	(0,009)	0,056	0,060	0,151
Sommes non distribuables de l'exercice	0,474	0,211	0,357	0,193	0,526
Distribution de dividendes	4,461	3,941	4,409	2,765	0,000
Valeur liquidative	106,588	105,749	105,018	105,129	103,292

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,67%	0,73%	0,60%	0,59%	0,40%
Autres charges / actif net moyen	0,42%	0,42%	0,34%	0,17%	0,24%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,55%	4,23%	3,75%	4,23%	2,72%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Obligataire Capital Plus" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. La STB assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FCP INNOVATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP INNOVATION », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 4.627.244, un actif net de D : 4.587.706 et un bénéfice de D : 25.642.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP INNOVATION » au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de

l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne

sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 3 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

CMC-DFK INTERNATIONAL

Chérif BEN ZINA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>3 660 049</u>	<u>4 582 775</u>
Actions et droits rattachés		3 660 049	4 327 979
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	254 796
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>967 195</u>	<u>1 216 579</u>
Placements monétaires		706 472	908 645
Disponibilités		260 724	307 934
TOTAL ACTIF		<u><u>4 627 244</u></u>	<u><u>5 799 354</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	18 392	52 397
Autres créditeurs divers	7	21 146	14 051
TOTAL PASSIF		<u><u>39 538</u></u>	<u><u>66 448</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	4 409 264	5 555 211
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		30	32
Sommes distribuables de l'exercice		178 412	177 663
ACTIF NET		<u><u>4 587 706</u></u>	<u><u>5 732 906</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>4 627 244</u></u>	<u><u>5 799 354</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>235 145</u>	<u>217 658</u>
Dividendes		235 145	217 658
Revenus des placements monétaires	10	<u>72 637</u>	<u>55 590</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		307 782	273 248
Charges de gestion des placements	11	(66 513)	(75 643)
REVENU NET DES PLACEMENTS		241 269	197 605
Autres charges	12	(30 870)	(19 942)
RESULTAT D'EXPLOITATION		210 400	177 663
Régularisation du résultat d'exploitation		(31 988)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		178 412	177 663
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		31 988	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(179 566)	(102 263)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(1 457)	401 989
Frais de négociation de titres		(3 734)	(12 056)
RESULTAT DE L'EXERCICE		25 642	465 333

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	25 642	465 333
Résultat d'exploitation	210 400	177 663
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(179 566)	(102 263)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 457)	401 989
Frais de négociation de titres	(3 734)	(12 056)
Distribution de dividendes	(168 928)	(117 573)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 001 914)	-
Souscriptions		
- Capital		
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables		
Rachats		
- Capital	(1 012 302)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	42 064	-
- Régularisation des sommes distribuables	(40 725)	-
- Droits de sortie	9 048	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 145 200)	347 760
ACTIF NET		
En début de l'exercice	5 732 906	5 385 146
En fin de l'exercice	4 587 706	5 732 906
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	46 398	46 398
En fin de l'exercice	37 948	46 398
VALEUR LIQUIDATIVE	120,894	123,559
TAUX DE RENDEMENT	0,94%	8,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«FCP INNOVATION» est un fonds commun de placement de catégorie actions, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 19 Décembre 2014 à l'initiative de la « STB Finance » et la « STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Avril 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP INNOVATION» est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la « STB Finance ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 3.660.049 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Total Actif
Actions admises à la côte		3 929 218	3 660 049	79,10%
SFBT	20 000	281 793	381 180	8,24%
BIAT	1 600	217 709	183 664	3,97%
STB	30 000	123 018	137 880	2,98%
CIL	1 798	25 503	26 880	0,58%
ATL	20 000	56 632	33 760	0,73%
SOTUVER	15 400	55 538	129 776	2,80%
SOTRAPIL	1 865	15 521	21 539	0,47%
ADWYA	34 300	191 027	85 750	1,85%
TPR	40 000	117 073	190 240	4,11%
ARTES	9 000	64 229	43 776	0,95%
TUNIS RE	57 000	472 706	453 435	9,80%
CARTHAGE CEMENT	138 000	278 277	165 048	3,57%
NEW BODY LINE	91 200	529 032	453 264	9,80%
CITY CARS	29 336	283 577	215 444	4,66%
EURO-CYCLES	22 200	526 005	416 694	9,01%
SAH(LILAS)	22 318	237 123	264 424	5,71%
UNIMED	48 000	454 455	457 296	9,88%
TOTAL		3 929 218	3 660 049	79,10%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	4 672 379	(89 604)	4 582 775	401 989
Acquisitions de l'exercice				
Actions	665 949		665 949	
Titres OPCVM	357 000		357 000	
Cessions de l'exercice				
Actions	(1 157 922)		(1 157 922)	(3 703)
Titres OPCVM	(608 187)		(608 187)	2 246
Variation des plus ou moins values latentes		(179 566)	(179 566)	
Soldes au 31 décembre 2019	3 929 218	(269 169)	3 660 049	(1 457)

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde du poste placements monétaires s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 706.472 se détaillant comme suit :

Désignation du titre		coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
COMPTES A TERME STB		700 000	706 472	15,40%
Compte à terme au 14/03/2020 (au taux de 10,8%)	pour 90 jours	400 000	401 420	8,75%
Compte à terme au 18/01/2020 (au taux de 10,82%)	pour 90 jours	300 000	305 051	6,65%
TOTAL		700 000	706 472	15,40%
Pourcentage par rapport au total des actifs				15,27%

La rubrique "disponibilité" comporte au 31 décembre 2019 des avoirs en banque de D: 216 061 et des valeurs à l'encaissement de D: 44 663

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 18.392 contre D : 52.397 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	16 720	47 633
Rémunération du dépositaire	1 672	4 763
Total	<u>18 392</u>	<u>52 397</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D :21 .146 , contre D : 14.051 au 31 décembre 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	20 759	13 570
Redevance du CMF	387	481
Total	<u>21 146</u>	<u>14 051</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	5 555 211
Nombre de parts	46 398
Nombre de copropriétaires	14

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(1 012 302)
Nombre de parts rachetées	(8 450)
Nombre de copropriétaires sortants	3

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(179 566)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 457)
Régularisation des sommes non distribuables	42 064
Frais de négociation de titres	(3 734)
Droits de sortie	9 048

Capital au 31-12-2019

Montant	4 409 264
Nombre de parts	37 948
Nombre de copropriétaires	11

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 235.145 , contre D : 217.658 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Année 2019	Année 2018
Dividendes		
des actions admises à la cote	227 762	207 240
des titres OPCVM	7 384	10 418
TOTAL	235 145	217 658

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 72.637, contre D : 55.590 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des comptes à terme	64 994	55 590
Intérêts des dépôts à vue	7 643	-
TOTAL	72 637	55 590

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à D : 66.513 , contre D : 75.643 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Année 2019	Année 2018
Rémunération du gestionnaire	60 466	68 766
Rémunération du dépositaire	6 047	6 877
TOTAL	66 513	75 643

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 30.870 pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 contre D : 19.942 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Année 2019	Année 2018
Redevance CMF	5 081	5 789
Honoraires commissaire aux comptes	13 936	13 936
Impôts et Taxes	105	90
Autres	11	127
autres pertes*	11 134	-
Publicité et Publications	602	-
Total	30 870	19 942

*les autres pertes sont relatives à la renonciation du fond à son droit de souscription à l'augmentation du capital ATL du 06 mars 2019.

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	8,111	5,889	4,254	1,620	2,066
Charges de gestion des placements	(1,753)	(1,630)	(1,439)	(0,658)	(0,592)
Revenus net des placements	6,358	4,259	2,814	0,962	1,473
Autres charges	(0,813)	(0,430)	(0,360)	(0,096)	(0,259)
Résultat d'exploitation (1)	5,544	3,829	2,454	0,866	1,214
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,843)	0,000	0,080	1,366	1,051
Sommes distribuables de l'exercice	4,701	3,829	2,534	2,231	2,265
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4,732)	(2,204)	0,501	(0,019)	(0,749)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,038)	8,664	3,289	3,011	0,925
Frais de négociation de titres	(0,098)	(0,260)	(0,234)	(0,315)	(0,353)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(4,869)	6,200	3,556	2,677	(0,178)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,676	10,029	6,010	3,543	1,037
Droits de sortie	0,238	0,000	0,018	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	(4,630)	6,200	3,573	2,677	(0,178)
Régularisation du résultat non distribuable	1,108	0,000	0,063	5,858	1,535
Sommes non distribuables de l'exercice	(3,522)	6,200	3,637	8,535	1,358
Distribution de dividendes	3,829	2,534	2,231	2,265	0,000
Valeur liquidative	120,894	123,559	116,064	112,124	103,623
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,43%	1,36%	1,26%	0,61%	0,58%
Autres charges / actif net moyen	0,67%	0,36%	0,32%	0,09%	0,25%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,85%	3,20%	2,22%	2,07%	2,22%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Innovation" est confiée à la "STB FINANCE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.